

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAISANT  
Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

PUBLIÉ PAR  
L'Imprimerie Yama  
INCORPORÉE.

## L'IMMUNISATION CONTRE LA SCARLATINE, LA ROUGEOLE ET LA DIPHTÉRIE

Plusieurs découvertes importantes, de même que des applications pratiques, de découvertes antérieures ont, depuis quelques années, considérablement facilité la lutte contre les maladies infectieuses, particulièrement contre la scarlatine, la rougeole, et la diphtérie.

L'exposé qui suit en est un simple résumé, dégagé de toutes données historiques et de toute discussion, à cause de la longueur du sujet, et extrait des principaux travaux publiés sur ces questions.

### I. — L'immunité contre la Scarlatine.

La réaction de Dick. — Dick, cultivant des streptocoques hémolytiques de scarlatine, a obtenu une toxine qui injectée révèle les sujets qui ne sont pas immunisés contre la scarlatine; c'est une réaction analogue à celle de Schick pour la diphtérie.

La technique de cette réaction est simple: la toxine est d'abord diluée à un taux variant de 1 pour 500 à 1 pour 1000, suivant les indications fournies avec le produit et déterminées par sa virulence. Ainsi pour faire la dilution à 1 pour 1000, l'on ajoute à 1 c.c. de toxine, 9 c.c. de solution salée physiologique stérile, ce qui donne une dilution à 1 pour 10. A 1 c.c. de cette dilution, on ajoute 9 c.c. de solution salée, l'on a ainsi la dilution à 1 pour 100 puis à 1 c.c. de celle-ci on ajoute 9 c.c. de solution salée, ce qui donne la dilution à 1 pour 1000.

Cette solution peut être conservée quelques semaines. L'injection doit être intradermique et à la dose de 0.1 c.c. et sera faite à l'avant-bras droit au moyen d'une seringue de 1 c.c. divisée en dixièmes.

La réaction positive indique la sensibilité du sujet à la scarlatine. Elle est révélée par une rougeur au point d'inoculation, qui apparaît de quatre à six heures après l'injection, à son maximum en vingt-quatre heures, et disparaît rapidement après quarante-huit heures. Elle est parfois suivie d'une induration de la peau. Cette réaction se produit parce que la toxine injectée provoque une légère inflammation locale.

Lorsque la réaction est négative, l'on observe soit aucune rougeur, parce que la toxine a été neutralisée par les antitoxines, causes de l'immunité du sujet, soit une pseudo-réaction caractérisée aussi par de la rougeur, mais qui disparaît beaucoup plus rapidement que celle de la réaction positive. Cette fausse réaction est attribuée aux protéines bactériennes de la toxine, mais indique aussi que le sujet est immunisé.

Pour mieux distinguer ces fausses réactions, Zingher a suggéré de faire au bras gauche une épreuve de contrôle par injection de 0.1 c.c. de toxine au 1/100 ou au 1/1000 préalablement chauffée une heure au bain-marie à la température d'ébullition, pour en détruire les toxines tout ne conservant les protéines bactériennes, causes de ces fausses réactions, et alors la comparaison des réactions des deux bras inoculés permettra de les reconnaître facilement.

### Immunisation active contre la scarlatine.

La même toxine de streptocoques de scarlatine injectée à dose suffisante provoque l'immunité. On a la preuve de la production d'antitoxines par le fait que la réaction de Dick positive avant l'épreuve devient ensuite négative. L'on peut donc protéger des personnes exposées à la scarlatine en leur injectant cette toxine, et comme cette immunité est active, elle est de longue durée.

Pour vacciner un sujet contre la scarlatine, il suffira de faire trois ou quatre injections sous-cutanées ou intramusculaires de toxine titrée, par exemple, à 500 doses de réactions cutanées par centimètre cube. Ceci signifie que la toxine est titrée en unités représentées par la quantité de toxine capable de provoquer la réaction de Dick positive chez un sujet sensible; c'est ce que l'on désigne en anglais par "SKIN TEST DOSE", ou S. T. D. — Ainsi avec une toxine titrée, par exemple, à 500 S. T. D. (ou doses de réactions cutanées), l'on vaccinera un enfant en lui injectant à intervalles de cinq à huit jours: —

Une première dose de 0.2 c.c. soit 100 S. T. D.  
Une deuxième dose de 0.5 à 1 c.c. soit 250 à 500 S. T. D.  
Une troisième dose de 0.5 à 1 c.c. soit 250 à 500 S. T. D. —  
Cette troisième dose variant suivant l'âge, même chez l'adulte elle pourra être 2 c.c.

Dick a utilisé aussi des doses plus fortes, soit 500 S. T. D. pour la première injection et 1500 pour la deuxième et une plus forte pour la troisième.

Plusieurs auteurs ont suggéré l'emploi de l'anatoxine au lieu de toxine. Il s'agit de la toxine privée de sa virulence par l'action du formol à 3 ou 4 pour 1000; d'autre part Park fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'anatoxine parce que cette toxine streptococcique n'a pas une virulence comparable à celle de la toxine diphtérique.

Ce procédé de vaccination a fait ses preuves et aujourd'hui plusieurs maisons de commerce fournissent cette toxine.

### Immunisation passive par le sérum antiscarlatineux.

Mais il y a plus, Dochez et Dick, après Moser, ont préparé un sérum antiscarlatineux en injectant la toxine streptococcique à des chevaux. D'autres ont immunisé les chevaux avec les toxines et des cultures vivantes. Or le sérum des chevaux ainsi immunisés est lui-même immunisant. Ces sérums sont titrés en unités représentées par la quantité d'antitoxine capable de neutraliser cent fois la dose de réaction cutanée (S. T. D.)

Or ce sérum injecté à l'homme est préventif et curatif. Mais comme il s'agit d'une immunité passive, son action comme préventif est de courte durée probablement de dix à douze jours.

Ce sérum est utilisé comme curatif en injection intramusculaire, à la face antérieure de la cuisse, parfois en injections intra-veineuses, dans les cas graves. Dick recommande la dose de sérum capable de neutraliser 20000 S. T. D. sous un volume de 20 c.c. ou moins, suivant la concentration du sérum en antitoxines. Le sérum est employé aussi au début de la maladie que possible, et surtout dans les formes graves. Il prévient les complications, abrège la maladie et a rendu rapidement convalescents des cas graves. Il existe aujourd'hui des sérums antitoxiques purifiés et plus concentrés.

La dose préventive est la moitié de la dose thérapeutique. Ce sérum est maintenant fourni par les fabricants de produits biologiques.

### Traitement de la scarlatine par le sérum de convalescents.

Le sérum de convalescents de scarlatine est antitoxine et injecté à un malade peut l'améliorer ou le guérir. Voici, d'après Kolmer, la technique du prélèvement de sang et de l'injection.

Chez des sujets de préférence adolescents ou adultes, guéris depuis deux semaines, et chez lesquels on ne trouve aucune trace de tuberculose, l'on révèle suivant la technique ordinaire, par ponction veineuse, de 30 à 100 c.c. de sang, dans une bouteille stérile. On en prendra un peu pour la réaction de Wassermann pour éliminer les syphilitiques. Lorsque le sang est coagulé, l'on recueille le sérum et on lui ajoute 0.2 pour 100 de trichrésol, puis on vérifie sa stérilité et on le conserve à la glacière. Le sérum sera injecté au malade le plus tôt possible au début de la maladie, à dose de 20 à 50 c.c. pour un enfant de sept ans, en injection intra-veineuse ou intramusculaire. Trois ou quatre injections à 6 à 12 heures d'intervalle suffisent généralement.

On peut aussi, d'après Zingher, utiliser le sang total citraté au lieu du sérum, alors le sang est reçu dans une bouteille contenant 2 c.c. de solution de citrate de soude à 10 p. c. en solution salée physiologique stérile. Deux onces de sang sont mélangées à cette solution. Si l'injection est intra-veineuse, il faut tenir compte des groupes sanguins ou bien injecter le sang d'un proche parent. Il n'est pas indispensable que le sang provienne d'un convalescent, bien que ce soit préférable dans les cas graves. La dose injectée est de 2 à 8 onces que l'on répétera fréquemment.

Il faut ajouter que l'emploi du sérum de cheval immunisé diminue beaucoup les indications du traitement par le sérum de convalescents, puisqu'on évite les saignées chez l'homme, et qu'il est plus facile de se le procurer.

Quel que soit le sérum utilisé, il est bien entendu que tous les scarlatineux ne seront pas guéris, il faudra tenir compte surtout du moment où on l'injecte, des cas trop avancés ne guériront pas; il en est de même pour tout sérum antitoxique.

### II. — Immunisation contre la rougeole.

Immunisation préventive contre la rougeole. — Le sérum d'un convalescent de rougeole a des propriétés préventives contre cette maladie.

Le prélèvement du sang doit être fait chez des sujets de plus de 10 ans, de préférence du septième au douzième jour, qui suit la défervescence; il faut, comme dans le cas des scarlatineux, éviter les tuberculeux et les syphilitiques, ces derniers seront révélés par la réaction de Wassermann. L'on prélève suivant la technique ordinaire 80 à 100 c.c. de sang par ponction veineuse, dans une bouteille stérile. Lorsque le sérum est bien séparé du caillot, on le recueille et on lui ajoute soit une goutte d'acide phénique à 5 pour 100 par 10 c.c. de sérum, soit du trichrésol dans la proportion de 0.2 pour 100.

Un ensemencement du sérum dans quelques tubes de bouillon nous assurera de sa stérilité, puis le sérum sera mis en ampoules et conservé à la glacière. — L'on conseille, si c'est possible, de mélanger les sérums de plusieurs convalescents. Le produit peut être conservé à la glacière plus de deux ans.

L'injection préventive peut être sous-cutanée ou intra-musculaire à la cuisse, et à dose de 1 c.c. par année d'âge avec un minimum de 3 c.c. chez les enfants de moins de trois ans et un maximum de 15 à 20 c.c. chez les enfants de plus de 15 ans (R. Debré). Si la quantité de sérum est élevée, il est préférable de la répartir en deux ou trois endroits.

Autres procédés. — Au lieu de sérum de convalescents, l'on peut employer le sang total, il suffit de le recevoir dans une bouteille contenant une solution de citrate de soude, comme dans le cas du sang de scarlatineux, et d'agiter le mélange, mais la dose à injecter sera trois fois celle du sérum. Comme l'injection est faite sous la peau, il n'y a pas lieu de tenir compte des groupes sanguins.

Il est même possible d'immuniser avec le sérum ou avec le sang total d'anciens rougeoleux, mais la dose de sérum sera alors quatre fois la dose de sérum de convalescents ou s'il s'agit de sang total, de trois fois celle du sang total de convalescents.

Dans ces conditions, l'immunisation est de courte durée parce qu'elle est passive, mais si un enfant a été exposé à la contagion et infecté depuis plus de cinq jours, mais avant la fin de la période d'incubation et si on lui injecte durant cet intervalle du sérum de convalescent, la rougeole évoluera d'une façon très bénigne à cause du sérum, mais l'immunisation sera active à cause de la rougeole. Aussi il y a des médecins qui préfèrent attendre cinq jours après qu'un sujet a été exposé à la contagion pour l'immuniser car alors il fera une rougeole bénigne immunisant pour longtemps. — Il faut se rappeler qu'un malade est contagieux surtout aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours de l'invasion. A la suite de l'injection de sérum, la réaction est généralement nulle ou légère et consistera alors en rougeur locale et un peu d'hyperthermie.

Les injections préventives sont recommandées chez les enfants et adultes exposés à la contagion, surtout les enfants des crèches, écoles, hôpitaux, écoles maternelles, etc. et surtout pour arrêter une épidémie.

Il est entendu que ceci ne peut se faire que s'il est créé des centres de prélèvement et de conservation de sérum de convalescents. —

Traitements de la rougeole par le sang de convalescents. — Ce sang a été utilisé dans des cas graves de rougeole, comme curatif à dose de 20 à 100 c.c. de sang citraté en injection sous-cutanée ou intra-veineuse, dans ce dernier cas il faudra tenir compte des groupes sanguins à moins d'avoir le sang d'un proche parent. L'injection de sang a été suivie d'amélioration rapide.

### III. — Immunisation contre la diphtérie.

Préférable à la vaccination par le mélange toxine-antitoxine est celle que l'on pratique maintenant avec l'anatoxine. Cette anatoxine n'est autre chose que la toxine diphtérique ordinaire additionnée de formol à 3 ou 4 pour 1000, et maintenue durant un mois entre 40 et 42° C. Ainsi traitée, elle a la propriété précieuse de vacciner bien qu'ayant perdu sa virulence. Aussi on l'injecte maintenant chez l'homme pour provoquer l'immunité active et chez les chevaux pour la production du sérum antidiphtérique. Nous devons ces découvertes surtout aux travaux de Ramon.

Comme préventif chez l'homme, Ramon recommande d'injecter sous la peau et quelle que soit l'âge du sujet une première dose de 0.5 c.c. d'anatoxine puis vingt jours après une seconde dose de 1 c.c. En cinq à six semaines 90 à 95 pour 100, et en deux mois 98 pour 100 des enfants qui avaient une réaction de Schick positive donnent une réaction négative, preuve que des antitoxines se sont développées dans leur organisme. L'immunité contre la maladie existe cependant avant ce temps. Une troisième injection peut être faite au besoin si la réaction reste positive mais dans la pratique elle n'est pas considérée comme nécessaire (Ramon). Cette vaccination ne provoque pas de réaction chez les enfants de moins de sept ans, elle en provoquera parfois chez les sujets plus âgés mais elle sera légère: rougeur, oedème local, un peu de fièvre. La durée de l'immunité est longue bien qu'encore indéterminée.

Cette immunisation est indiquée chez les enfants et chez le personnel des hôpitaux, dans les garnisons, en somme chez toute personne exposée à la contagion. — A cause de l'innocuité de l'anatoxine, Ramon conseille de l'injecter sans faire préalablement la réaction Schick. — On a signalé quelques contre-indications: les affections tuberculeuses, cardio-rénales et hépatiques. —

Cette vaccination est maintenant entrée dans la pratique courante. Ici, à Montréal, il existe deux centres de vaccination antidiphtérique: l'un au No. 655 rue Demontigny est, à l'école d'Hygiène Sociale, et l'autre au No. 9 rue Coursol où le public est invité à faire immuniser les enfants âgés de 1 à 6 ans.

Il ne sera pas question ici de l'immunisation passive par le sérum antidiphtérique, ni de la réaction de Schick, ces sujets sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les exposer ici.

Dr. A. BERNIER,  
Bactériologiste en chef.

(Le Bulletin Sanitaire)

## UNE IDEE EN MARCHÉ

Dans une des salles de conférence, la plus fréquentée de l'élite parisienne, une belle séance inaugurait toute une série de réunions qui ne manqueraient pas d'attirer — si l'on en juge au succès de la première — un auditoire compact, sympathique et influent.

Ces réunions sont organisées par la D. R. A. C. Peut-être ignorez-vous la signification de ce monogramme, adopté si communément chez nous qu'il en arrive à former un mot. Il définit l'association formée pour soutenir les Droits des Religieux Anciens Combattants. Ce fut cette société qui, voici plus d'un an, lança le fameux cri: "Nous ne partons pas". Après avoir réalisé cette affirmation, que d'aucuns alors croyaient téméraire, la D. R. A. C., aujourd'hui veut encore enranger sur le sol français, par un statut, les religions qui, légalement, ne s'y sont maintenues qu'à titre de passagers. Le bon sens et l'esprit libéral du peuple de France, dont le gouvernement, d'ailleurs, a eu la sagesse de tenir compte, les encourage, à engager cette campagne et les autorise à en augurer le succès. Déjà, le 15 décembre à Luna-Parc, une manifestation populaire dont j'ai entretenu les lecteurs de ces correspondances, avait rallié 30,000 personnes à cette revendication. Les nouvelles conférences, dont je vous signale ici la première, s'adressent à un public beaucoup plus restreint, mais qui représente une élite et qui exerce une autorité. Représentées par la presse et recueillies en volume, elles élargiront et prolongeront cette propagande.

Leur objet précis, c'est de mettre en parallèle, avec le régime légal inspiré aux Congrégations, le mérite et le bienfait des religieux. Le discours inaugural a été prononcé par Mgr Boudrillart, qui appartient lui-même à la Société des Oratoriens. Le recteur de l'Institut catholique, au frontispice de ce monument, a dressé une forte et superbe apologie de la vie religieuse. Car le premier fondement du droit des moines, des frères et des sœurs à exercer librement leur ministère c'est encore leur caractère sacré; le bien qu'ils répandent autour d'eux, sur les âmes, et sur la Société n'est que le rayonnement de la flamme

# La politique municipale de l'habitation

Par Monsieur A. Brodsky.

Mettre à la disposition du travailleur de toute catégorie depuis l'ouvrier d'élite jusqu'au plus modeste journalier, un logement salubre et à la portée de ses moyens, tel est dans son essence l'aspect sous lequel se présente aujourd'hui le problème de l'habitation à bon marché.

Les solutions à apporter aux diverses faces de ce problème préoccupent à juste titre tous ceux qui ont à cœur l'évolution normale des classes populaires. Parmi toutes les organisations sociales et d'utilité publique qui s'efforcent à adapter le logement de l'ouvrier aux exigences de l'hygiène, d'une part, et aux conditions de la vie économique du travailleur moderne, d'autre part, il faut placer au premier rang les administrations communales.

En effet, quelles que soient les causes qui aient placé la question du logement au carrefour des problèmes sociaux, elles ont toutes eu pour résultantes deux phénomènes bien définis :

- 1o. L'insalubrité des habitations ;
- 2o. La pénurie de logements à bon marché.

Nul ne conteste le rôle important que doit jouer la municipalité dans la solution du problème de l'assainissement des taudis ouvriers. Le seul reproche qu'on puisse lui faire dans certains cas, c'est qu'elle n'exerce pas avec une vigueur suffisante les pouvoirs sanitaires qui lui sont conférés.

On est également à peu près d'accord pour affirmer que la commune doit collaborer à l'accroissement normal du nombre d'habitants. On ne discute plus que pour décider dans quelles circonstances la commune peut et doit intervenir et quelles sont les méthodes d'intervention qui peuvent être appliquées par elle.

Nous indiquons les circonstances qui, à notre avis, doivent déterminer les municipalités à agir dans ce sens et nous consacrerons plus tard une étude à l'examen des moyens d'action dont elles disposent pour cela.

Voyons d'abord brièvement quels sont les devoirs qui incombent à l'administration communale considérée comme organe de police sanitaire.

A.—En tout premier lieu, la municipalité protégera la santé de la population contre les dangers dont la menace l'insalubrité des habitations, en édictant :

1o *Des règlements sur les bâtisses*, obligeant les constructeurs d'habitations à rendre celles-ci salubres, solides et esthétiques.

2o *Des règlements sanitaires*, imposant aux propriétaires et aux locataires des logements ouvriers le respect des lois de l'hygiène.

En second lieu, le service communal d'hygiène exercera une surveillance vigilante sur l'état sanitaire de ces logements, empêchera la dégradation des habitations salubres et sévira contre le surpeuplement et la promiscuité.

A l'aide du casier sanitaire des habitations et des relevés de la statistique démographique et nosologique, il découvrira les quartiers maudits, foyers permanents des maladies transmissibles et contagieuses et procédera méthodiquement à leur assainissement.

Et finalement, en usant du droit d'exploitation qui est conféré aux municipalités par les législations de presque tous les Etats, les pouvoirs communaux livreront à la pioche des démolisseurs les maisons et les zones incurablement insalubres.

Examinons maintenant le deuxième mode d'intervention dont peut user la municipalité.

Il importe avant tout de préciser la nature de cette intervention ; nous indiquerons ensuite en quoi réside son caractère d'utilité publique.

Quatre méthodes sont appliquées par les municipalités en vue d'assurer l'accroissement normal du nombre d'habitations, ce sont :

1o Une *politique du terrain*, destinée à maintenir l'offre des terrains à bâtir au niveau de la demande de ceux-ci ;

2o Une *politique financière*, qui a pour but de fournir aux constructeurs des capitaux nombreux moyennant un taux d'intérêt suffisamment bas ;

3o Une *politique fiscale* destinée à dégrever les habitations à bon marché ;

4o. Une *intervention directe* de la commune dans la construction de logements populaires.

Nous voyons par là, qu'en dehors de la politique fiscale qui est incontestablement du ressort des administrations publiques, les méthodes énumérées ci-dessus entraînant les communes dans le champ d'action normalement réservé à l'industrie privée.

## LES DEVOIRS DES POUVOIRS PUBLICS

Dans quels cas cette concurrence à l'industrie privée est-elle compatible avec les fonctions d'utilité publique qui sont seules du ressort de la commune ?

La réponse nous paraît être celle-ci :

Toutes les fois que l'entreprise privée guidée uniquement pas des considérations d'ordre mercantile n'est pas à même d'assurer des habitations salubres à toutes les classes de la société, l'intervention des pouvoirs publics, et en particulier de la commune est non seulement désirable, mais constitue pour eux un devoir social d'importance primordiale.

En effet, un bon logement mis à la portée des bourses les plus modestes est une condition *sine qua non* de la santé morale et physique de la population. On ne peut tenter la solution de toutes les questions qui se rattachent à l'éducation de l'énergie morale et physique de l'ouvrier, que le jour où ce dernier est retiré du taudis sans aide et sans lumière, cause indirecte de l'alcoolisme, de la prostitution et de la dégénérescence du prolétaire.

L'industrie du bâtiment ne dessert donc pas uniquement l'intérêt privé ; son évolution normale intéresse la communauté entière, elle est d'utilité publique et, par ce fait, du ressort des pouvoirs communaux.

Il nous reste à indiquer la cause fondamentale qui, à notre avis, rend l'industrie privée impuissante à résoudre, sans le concours des pouvoirs publics le problème du logement populaire.

Pour que l'industrie du bâtiment trouve les capitaux qui lui sont nécessaires, il faut, que ces capitaux rapportent un intérêt équivalent à celui des autres placements de fonds offrant le même degré de sûreté. Les loyers des maisons de rapport doivent par conséquent nécessairement couvrir, après déduction des charges et des réserves sur pertes de loyer, l'intérêt commercial des capitaux engagés dans les immeubles. Moins considérable est la quote-part de cet intérêt payé par chacun des locataires, moins grand est l'espace qui lui est réservé dans l'habitation.

Il est malheureusement incontestable, que dans la majorité des cas, les ménages ouvriers disposent de trop faibles revenus pour que des logements suffisamment spacieux leur soient accessibles. Il en résulte que les propriétaires des maisons sous-louées à des ouvriers ne parviennent à obtenir le rendement usuel de leurs immeubles qu'en y entassant un grand nombre de locataires.

La conséquence inévitable en est le surpeuplement et, pour peu que les progrès de la construction ne suivent pas l'accroissement de la population, un cherté exagérée des petits logements.

Pour remédier à cette situation deux solutions sont possibles, la première devant naturellement résulter du progrès social ; la deuxième artificielle et constituant un palliatif indispensable à la solution actuelle.

La première solution, radicale celle-ci, consiste dans une hausse des salaires qui permettrait aux ouvriers de payer des loyers plus élevés et par conséquent de se loger plus convenablement.

En attendant que le mouvement ascendant des salaires vienne trancher le problème qui nous occupe, l'amélioration du logement de l'ouvrier ne pourrait être obtenue que si les propriétaires des habitations populaires se contentaient d'une rémunération plus faible de leur capital. C'est là le palliatif actuellement indispensable.

Peut-on s'attendre à ce que l'initiative privée fournisse à elle seule tout l'effort nécessaire pour amener une réforme suffisante de l'habitation ouvrière ? Peut-elle engager tous les capitaux qui y sont nécessaires en se contentant d'un intérêt modique atteignant rarement 4%. Evidemment non !

C'est dans ce cas là qu'il faut faire appel aux pouvoirs publics. Par leur nature même ils sont appelés à soutenir les entreprises pour lesquelles les considérations d'ordre commercial s'effacent devant l'utilité sociale de l'oeuvre à accomplir.

Nous croyons donc pouvoir affirmer, en nous basant sur ce qui précède, que l'intervention des pouvoirs publics et en particulier celle des communes, s'impose en faveur de l'industrie du bâtiment, toutes les fois que le rendement des capitaux engagés dans la construction d'habitation parfaitement salubres, indispensables à la population, serait insuffisant pour rémunérer l'entreprise commerciale privée.

Nous nous proposons de résumer les méthodes de travail adoptées par les municipalités de différents pays pour résoudre les problèmes que nous venons de mentionner. Nous examinerons successivement :

I. A. — L'organisation administrative des services municipaux de l'habitation ;

I. B. — Les trois éléments fondamentaux de la politique municipale de l'habitation : a) les règlements communaux ; b) l'inspection sanitaire ; c) l'organisation des offices du logement ;

II. L'assainissement des habitations existantes ;

III. Les procédés destinés à assurer l'accroissement normal du nombre d'habitations salubres et à bon marché.

### I. A.

#### L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES MUNICIPAUX DE L'HABITATION

(organe d'exécution)

La mise en pratique des mesures multiples qui se rattachent à la solution du problème de l'habitation salubre et à bon marché a nécessité la création d'une série de services administratifs s'occupant de cette branche de l'hygiène sociale.

Toutefois, ce n'est qu'en Angleterre que nous constatons l'existence de services municipaux légalement reconnus, uniquement consacrés au problème du logement et l'envisageant sur toutes ses faces.

Dans les autres pays, ces services sont rattachés suivant leur nature, soit à ceux de l'hygiène, soit à ceux des finances et des régies.

Avant d'entreprendre l'examen détaillé de la politique municipale de l'habitation, il nous semble utile de passer rapidement en revue les organes d'exécution institués par les communes de différents pays.

## ANGLETERRE.

Les conseils de comtés, les corporations municipales, les conseils des districts urbains et ruraux exercent les fonctions d'autorités sanitaires locales chargées de l'exécution des lois sur la santé publique et les habitations ouvrières.

Chaque conseil de comté (sauf celui de Londres) nomme un comité (Public Health and Housing Committee) chargé de donner son approbation à toutes les mesures prises par les autorités locales du comté en vue de sauvegarder la santé publique et d'assurer les logements aux classes ouvrières.

Dans le comté de Londres, le conseil est subdivisé en comités dont chacun exerce une fonction particulière. Dans le domaine qui nous intéresse notons : "The Public Health Committee" comité d'hygiène proprement dit ; "The improvement committee" chargé de l'exécution des travaux d'assainissement, et "The Housing Committee" surveillant plus particulièrement la construction et la gestion des habitations construites par les autorités locales.

Dans d'autres grands centres de la Grande-Bretagne, Manchester, Birmingham, etc., il existe également des "Housing Committees" dont les attributions sont fixées par des actes locaux du Parlement.

Une collaboration étroite est établie entre les divers comités d'une part et les comités non situés dans les districts voisins.

L'activité des Conseils locaux est soumise à un contrôle rigoureux du pouvoir central. L'exercice d'un droit suprême de contrôle sur l'organisation sanitaire du pays devient depuis 1871 l'une des principales fonctions du Local Government Board, département du ministère de l'Intérieur, dont le chef a régulièrement un siège dans le cabinet. Ce droit de contrôle s'exerce également sur l'activité des pouvoirs locaux en ce qui concerne la construction d'habitations ouvrières en régie. Il est particulièrement efficace grâce au droit d'enquête dont disposent les inspecteurs du Gouvernement qui peuvent procéder aux investigations les plus complètes et les plus minutieuses. En outre, les administrations locales sont tenues de remettre au L. G. B. des rapports annuels rendant compte de leur activité.

En troisième lieu, toute personne se considérant lésée par une décision de l'autorité locale possède le droit d'en appeler au Gouvernement.

Nous verrons dans les chapitres suivants, que le L. G. B. peut se substituer aux autorités locales toutes les fois que ces dernières n'exécutent pas les fonctions qui leur sont imposées par la loi ; dans certains cas il doit contraindre les conseils locaux à prendre des mesures destinées à protéger la santé publique.

## FRANCE.

La construction d'habitations à bon marché par les municipalités n'est guère en faveur en France ; aussi aucune organisation municipale destinée à favoriser la construction de logements ouvriers ne s'est constituée dans ce pays.

Par contre un système très complet de services communaux et départementaux permet aux pouvoirs publics de combattre efficacement l'insalubrité des habitations existantes. La loi sanitaire du 15 février 1902 consacre l'existence du bureau d'hygiène municipal et en fait le centre de la lutte contre l'insalubrité et les dangers dont elle menace la santé de la population.

## OBJET

Les bureaux d'hygiène établis sous le régime de cette loi, ont dans leurs attributions obligatoires, en ce qui concerne les habitations :

Le contrôle de l'exécution des règlements municipaux.

La délivrance des permis de construire et de reconstruire les maisons se trouvant sur le territoire de la commune.

L'instruction des affaires relatives à l'assainissement des habitations insalubres.

La surveillance des fosses d'aisance, puisards, bêtes, jusqu'au jour où un bon réseau d'égouts vient assurer l'assainissement d'une façon plus complète.

La désinfection des logements, sièges de maladies contagieuses.

L'institution d'un casier sanitaire des habitations.

La centralisation de tous les renseignements et informations intéressant l'hygiène et la santé publique.

La tenue à jour de statistiques sanitaires destinées à établir la corrélation entre les tentatives faites pour améliorer les conditions hygiéniques de la localité et les résultats obtenus grâce à ces efforts.

## ADMINISTRATION

Les bureaux d'hygiène ont à leur tête des commissions sanitaires présidées par les maires. En font partie des conseillers communaux, des médecins, des architectes, des directeurs des travaux municipaux, etc. Ces commissions sont appelées à donner leur avis sur toutes les propositions faites par le directeur du bureau, relativement au fonctionnement du service et aux améliorations à apporter à l'hygiène de la localité. Les fonctions des membres des commissions sont honoraires.

Le directeur du bureau d'hygiène municipal est nommé par le Conseil Supérieur d'Hygiène de France. "Les titres susceptibles d'être invoqués, et dont l'appréciation appartient entièrement au Conseil Supérieur d'Hygiène, résultent, soit des diplômes ou certificats d'études d'hygiène publique délivrés par l'Etat, par les

(Suite au prochain numéro)

(De La Revue Municipale du Canada)

## L'ABBE COQUET

La campagne si juste et malheureusement si infructueuse menée contre les innombrables publications pornographiques de notre XXe siècle, me rappelle une anecdote de ce XVIIIe, trop calomnié, qui, s'il méritait le joli qualificatif de "siècle galant", avait au moins le souci de la propreté et de l'élégance et ne permettait pas aux pires ordures de s'étaler cyniquement sur le pavé du Roy.

L'abbé Coquet, prêtre habitué de la paroisse Saint-Nizier, à Lyon, était un ecclésiastique de mœurs austères, mais fort simple, dont les réparties naïves amusaient souvent son curé.

Le bonhomme n'avait jamais quitté sa ville natale et espérait bien ne la quitter jamais !

La capitale, dont il avait ouï conter force merveilles, force scandales, lui inspirait moins de curiosité que d'effroi.

Il n'était pas tenté d'aller faire la comparaison !

Grande fut donc son appréhension lorsque la mort imprévue d'une vieille parente, qui l'instituait son légataire universel, l'obligea à se rendre en personne dans la "moderne Babylone". Pour un peu, il eût renoncé à l'héritage. Il avait des goûts modestes et se contentait de son modique traitement. Mais il y avait tant de misères à soulager !

Donc, toutes les précautions usitées en pareil cas bien et dûment prises : son testament déposé chez un honnête tabellion, il fit ses adieux à son curé, à ses ouailles ; puis avec un gros soupir, il monta dans le coche qui, au bout d'une huitaine, le déposa sans accident dans la cour des messageries royales.

o o o

Craintif et timoré, il avait écrit au procureur de sa défunte tante, le priant de lui envoyer un de ses clercs pour le piloter au milieu des récifs de l'océan parisien et le conduire à bon port en son étude.

Aussi ne fut-il pas surpris lorsqu'un personnage d'assez mauvaise mine s'approcha du marchepied.

—Monsieur l'abbé Coquet ?  
—C'est moi, monsieur, répondit civilement le voyageur, heureux de fouler le pavé de la grande ville.

—Suivez-moi.  
C'était une façon de parler, car, pour plus de sûreté, il passa son bras sous celui du bonhomme comme pour le soutenir.

—Merci, mon ami, je marcherai bien tout seul.

—Pas tant de paroles ! dit brutalement l'homme, l'entraînant vers la sortie.

A part lui, l'abbé le jugea peu poli, mais c'était un pacifique, ennemi de la discussion et de la chicane ; il ne releva pas ce ton cavalier et demanda avec aménité :

—Maître Rondouillard se porte bien ?  
—Rondouillard ? Connais pas.  
—Comment, vous ne connaissez pas votre patron ?  
—Quel patron ?  
—Vous n'êtes donc pas un des clercs de Maître Rondouillard, s'écria l'abbé faisant un inutile effort pour se dégager.

—Ne vous agitez donc pas comme ça.  
—Oh ! mais alors je ne veux pas aller avec vous.  
—On ne vous demande pas votre avis... Allons, montez !

Il le poussait vers une voiture qui stationnait à son intention.  
—Au secours ! clama le bonhomme affaré, rêvant déjà de malandrins et tire-laine...

Avant d'avoir pu se reconnaître, il fut jeté sur les coussins et son compagnon, prenant place à ses côtés, lui dit froidement :

—Tenez-vous tranquille, ou je serai forcé de vous mettre bâillon

et poucettes.

—Les poucettes à moi ?  
—Vous êtes bien l'abbé Coquet ?  
—Oui, et vous ?  
—Moi, je suis agent de M. de Sartine.

—Miséricorde !  
On a beau avoir la conscience nette, le nom du lieutenant de police fait toujours son effet, et malgré sa parfaite innocence, l'abbé eût peut-être été moins effrayé par celui de Cartouche ou de Mandrin.

—Où me conduisez-vous ? gémit-il.  
—A l'hôtel de monseigneur, selon ses ordres.

—M. de Sartine vous a ordonné de m'arrêter ?

—En propres termes : "Cherchez-moi l'abbé Coquet, il me le faut pour demain", m'a-t-il dit hier. Ah ! ça n'a pas été commode, j'ai couru toutes les paroisses, visité toutes les hôtelleries, enfin j'ai eu l'idée de passer au bureau des diligences et de me faire montrer la liste des voyageurs. Maintenant, je vous tiens, je ne vous lâche plus, et, vous savez, pas de résistance, il vous en cuirait.

Le pauvre homme n'y songeait guère !

Arrêté, lui ! pour quel méfait ? honoraires supérieurs, respectait leurs examens de sa conduite : il servait fidèlement Dieu et le Roy, honoraires supérieurs, respectait les gens en place, ne fréquentait pas les philosophes et s'estimait trop chétif pour porter ombrage à personne.

Alors ?  
Est-ce que l'on sait jamais ? le Roy est le maître, et parmi ses trente millions de sujets, nul ne peut se vanter de ne pas coucher le soir à la Bastille.

La Bastille !  
Tout à l'heure, en entrant par la porte Saint-Antoine, il avait entrevu sa sombre silhouette, ses hautes tours, ses canons menaçants, mais il ne se souciait pas d'une plus ample connaissance !  
On arrive à l'hôtel du lieutenant de police.

Laissant son prisonnier abattu, sous bonne garde, l'agent va trouver M. de Sartine au salon et lui dit tout bas :

—Monseigneur, j'ai l'abbé Coquet.

—C'est bon ! répond le magistrat, occupé à causer avec quelques amis. Fermez-le dans mon cabinet, dont voici la clef, et me la rapportez.

L'ordre est exécuté ponctuellement et M. de Sartine, dînant en ville, monte en carrosse et s'éloigne sans s'inquiéter autrement du pauvre captif qui se morfond, solitaire.

o o o

Il attend d'abord patiemment, la prison est confortable ; il pourrait se prélasser à son aise dans le propre fauteuil de celui qui tient dans ses mains la liberté de tant de personnes ; il pourrait consulter à loisir les dossiers secrets qui renferment l'honneur de tant de familles, mais il est trop timide et trop discret pour prendre pareille licence et demeure assis sur le bord de sa chaise, comptant les minutes, suivant d'un oeil mélancolique la marche lente, lente des aiguilles d'un élégant cartel doré pendu à la muraille, au-dessus du bureau de Boule.

Une heure ! deux heures !! trois heures !!! celle du dîner est passée depuis longtemps ! L'abbé, qui n'a rien pris depuis la veille, ressent de violents tiraillements d'estomac ; la nuit tombe, l'obscurité ajoute à son angoisse, à sa détresse.

Que va-t-il devenir ?  
Sa résignation l'abandonne ; il se révolte à la fin et, avec l'audace exaspérée des timides, le voilà qui donne de grands coups de pieds dans la porte en criant comme un possédé.

A ce vacarme insolite, Mme de

Sartine accourt très étonnée ; elle interroge le prisonnier à travers la porte...

Il ne sait ce qu'il a fait, ni ce qu'on lui veut, mais il sait qu'il meurt de faim et réclame à manger.

—Impossible, monsieur l'abbé, je n'ai pas la clef ; mais mon mari ne saurait tarder et je vais recommander qu'on le prévienne dès son retour.

o o o

Enfin un carrosse roule dans la cour, c'est bien le lieutenant de police, et, osant à peine respirer, le prisonnier demeure immobile, l'oreille au guet.

—Pardonnez-moi, monseigneur, c'est au sujet de l'abbé Coquet qui est là dans votre cabinet.

—L'abbé Coquet ? Ah ! oui, de la besogne pour le bourreau... Le bourreau !!

—Mais il faut que je l'examine d'abord... Allez le quérir et me l'apportez tout coupé.

Tout coupé !  
Une sueur froide coule dans le dos du pauvre abbé terrifié.

—Tout coupé ? monseigneur, réplète le jeune secrétaire croyant avoir mal entendu.

—Mais oui, tout coupé, il ne vous mangera pas !... Vous n'êtes pas une jeune fille et vous risquez un oeil, si ça vous amuse.

—Oh ! monseigneur, jamais !  
—Vous êtes bien pudibond !  
—Ce n'est pas dans mes attributions.

—Pas dans vos attributions de couper un livre !  
Un livre !!!

..Tout s'expliqua : l'abbé Coquet était un petit volume aussi immoral qu'irréligieux, publié sous le manteau et que M. de Sartine voulait faire saisir et brûler par l'exécuteur des hautes-oeuvres,

ainsi que la chose se pratiquait alors.

L'agent, peu lettré, avait cru qu'il s'agissait d'un ecclésiastique, portant le même nom pour son malheur.

D'où le quiproquo !  
Quand on voulut délivrer le pauvre captif, il était évanoui de frayeur et l'on eut beau lui prodiguer force excuses, civilités, cajoleries, rien ne put le déterminer à prolonger son séjour dans la capitale. Mal remis d'une si chaude alerte, il regagna en toute hâte sa vieille demeure, et onques ne quitta plus sa paisible paroisse, où il s'éteignit en odeur de sainteté.

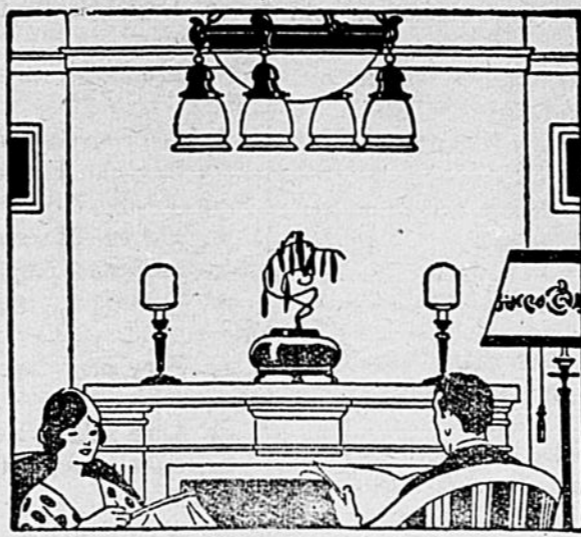
Arthur DOURLIAC.

## LES ENFANTS LES AIMENT

Les Pastilles Baby's Own sont efficaces et faciles à donner.

Vous n'avez pas à cajoler ni à menacer les enfants pour leur faire prendre les Pastilles Baby's Own. La facilité avec laquelle elles sont données, comparées avec les remèdes liquides, convaincra toute mère. Aucune n'est gaspillée ou perdue ; vous savez exactement combien une forte dose a atteint le petit estomac. Comme remède contre les maladies de l'enfance provenant des dérangements de l'estomac et des intestins, elles donnent la plus grande satisfaction.

Mme Rose Voyer, de Willimantic, Conn., dit : "J'ai employé les Pastilles Baby's Own dans le Nord-Ouest canadien et les ai trouvées un merveilleux remède contre les maladies des enfants, surtout l'indigestion et la constipation. Je les ai aussi données à mes enfants contre la fièvre bénigne et l'insomnie accompagnant la dentition et elles les ont toujours soulagés. Je puis recommander les Pastilles Baby's Own à toutes les



## Faites faire la pose des fils dans votre maison pour \$20

Il faut à tout foyer le confort et la commodité qu'assure l'électricité. Faites faire la pose des fils dans votre maison à conditions exceptionnelles — \$20 pour trois chambres, le tout complet comprenant les cordes de lampes, douilles de contact, lampes Mazda de 50 watts et abat-jour — le tout prêt à l'éclairage.

## Une année pour payer

cette somme minime — et vous jouissez des avantages de l'électricité pendant que vous payez. Décrivez dès maintenant de vous débarrasser des lampes à pétrole, sales, huileuses et malodorantes — et du nettoyage désagréable qu'elles occasionnent. Mettez un terme aux risques d'incendies, aux fatigues de la vue, aux incommodités. Faites faire la pose des fils dans votre maison.

GRATIS

Avec chaque commande de pose de fils dans une résidence, nous offrons le choix d'un fer électrique, d'un plafonnier solaire pour cuisine ou d'une lumière additionnelle — GRATIS.

Southern Canada Power Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



## EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôles, Blancs de Listelectorale et autres Formules pour Rayer ou Ajouter les Noms de la liste Electorale

## Gin Canadien Melchers Croix d'or



Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

3 GRANDEURS DE FLACONS:  
Gros: 42 onces \$3.86  
Moyens: 26 onces 2.55  
Petits: 10 onces 1.10

Distillerie A BERTHIERVILLE

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co. Limited - Montréal



"Je vends à 200 milles par Longue Distance à des clients que je n'ai jamais vus"

—écrit un quinquagénaire

Pourquoi prendre une semaine quand vous pouvez effectuer une vente dans une matinée—par Longue Distance?



enfants contre la fièvre bénigne et l'insomnie accompagnant la dentition et elles les ont toujours soulagés. Je puis recommander les Pastilles Baby's Own à toutes les

Les Pastilles Baby's Own sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

NOTES LOCALES

ETAT CIVIL

Cathédrale

Baptêmes

Mars 14. — Marie, Léona, Marthe Beaugard, fille de Joseph Beaugard et de Marinda Shuhan. Parrain et marraine : Léonard Chabot, cousin de l'enfant, et Parphilia Provençal.

Mars 15. — Marie, Madeleine, Rose - Aimée Patenaude, fille de Albert Patenaude et de Eugénie Brodeur. Parrain et marraine: Ernest Brodeur de St-Théodore d'Acton, et Germaine Houle d'Acton.

Mars 16. — Marie, Thérèse, Aïma Normand, fille de Ls. Normand et de Laura Marion. Parrain et marraine : Alfred Fortier et Aïma Chartier, épouse du parrain.

Sépultures

Mars 11. — Alphérie Sénécal, fils de Elie Sénécal, constable et de Emma Breault, décédé à l'âge de trente-et-un ans et huit mois.

Mars 13. — Eveline Lemaire, épouse de Onésiphore Phaneuf, décédée à l'âge de trente-sept ans.

PAROISSE

Baptêmes.

Mars 12. — Joseph, Hervé, Léopold, Roger, enfant de Hervé Lemonde et de Adéla Beuparant. Parrain et marraine : Ambroise Lemonde et Alma Boucher.

Mars 14. — Marie, Gisèle, Monique, fille de Ovilla Flibotte et Alice Dérageon. Parrain et marraine : Ferdinand Dérageon et Lucienne Dérageon, oncle et tante de l'enfant.

Mars 15. — Denise, Marguerite, Carmen, fille de Raymond Morin et de Imelda Fredette. Parrain et marraine : Adrien Girouard et Rosanna Gendron.

Sépultures

Mars 12. — Ozélie Guertin, fille de Omer Guertin et Elisa Chabot, décédée à l'âge de 38 ans.

Mars 13. — Rolland Choquette, enfant de Guillaume Choquette et de Victoire Boissy, décédé à l'âge de 11 mois.

Mars 17. — Anatole, enfant de Georges - Henri Deslandes et de Bernadette Bernard, décédé à l'âge de 5 semaines.

DE PASSAGE

M. John Renaud, de Knowlton était de passage dans notre ville ces jours derniers.

NOUVEL EMPLOYE

M. Blais, de cette ville, est parti pour Knowlton où il agit comme employé de la banque de Commerce. Nous lui souhaitons plein succès.

SPORT AU PATRONAGE

Dimanche dernier, le 14 courant, dans l'après-midi, avait lieu une partie de "Gouret de Salon" entre l'équipe de "L'Union Notre-Dame" et celle de "L'Union St-Louis".

L'Union Notre-Dame avait lancé un défi à l'Union St-Louis, qui selon sa coutume les relève prestement. Le score fut de 6 à 2 en faveur de l'Union St-Louis.

Scoreurs pour "L'Union St-Louis": V. Santoire, (4); P. Philie, (2); pour "L'Union Notre-Dame": R. Rochefort, (2).

Alignement des équipes

Union N.-Dame	Union S.-Louis
R. Comtois,	Buts U. Palardy,
R. Rochefort,	Déf. V. Santoire,
F. Lefebvre,	Déf. C. Marcotte,
R. Duhamel,	Cent. P. Philie,
T. Bouthillier,	Aile Dr. P. Duval,
Daviau,	Aile Ga. Y. Séguin,
V. Caron,	Subs. J. Thibeau,
L. Martel,	Subs. R. Bibeau,
Arbitre :	Esthel Leblanc.

DE PASSAGE PARI MI NOUS

Après avoir visité Montmagny et Québec, Mlle Maria Dubé, de Montréal est venue passer quelques jours chez Mlle Ritha Robert de la rue Concorde.

FEU ! FEU !

Samedi dernier, le 13 courant, à 1 1/2 hrs. p.m., nos pompiers étaient mandés au Quartier "5" pour éteindre un feu de cheminée, chez M. Fournier de la rue Héloïse.

ATTENTION !

Le public notera avec soin que l'encombrement de la neige dans certaines cours peut être la source de graves inconvénients surtout dans les cas d'incendie. Point n'est besoin d'appuyer longtemps sur le fait pour induire les citoyens à débarrasser au plus tôt leurs cours; car le seul fait de l'indiquer à notre population est l'assurance de sa prochaine réalisation.

DE PASSAGE

Ces jours derniers, MM. Philippe Beaugard, étudiant en droit, Hector Cadotte, étudiant en pharmacie, et Philippe Pothier, au polytechnique, étaient de passage à St-Hyacinthe. Tous leurs amis souhaitent de les revoir bientôt.

SERVICE DU CHANOINE J.-B. MICHON A L'HOTEL-DIEU

Lundi prochain, 22 mars, à 9 heures dans la chapelle des Soeurs de la Charité à l'Hôtel-Dieu, un service sera chanté pour feu Monsieur le Chanoine J.-B. Michon, ancien curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, bienfaiteur de l'Institut. Parents et amis sont spécialement invités.

THEATRE CORONA

En foule au théâtre Corona, lundi, mardi et mercredi, les 29, 30 et 31 mars 1926.

LON CHANEY joue le rôle de Quasimodo, dans "LE BOSSU DE NOTRE-DAME". 12 rouleaux, titres français et anglais.

Cet admirable artiste sera supporté par Norman Kerry, Patsy Ruthe Miller, Ernest Torrence, Raymond Hatton, Gladys Brockwell, Tully Marshall, Nigel de Brulier.

C'est la plus grande vue des temps modernes.

Vous serez saisis d'émotion en admirant cette splendide histoire d'amour et de sacrifice.

Vous serez émerveillés à la vue des décors jusqu'ici inconnus dans les fastes de l'écran.

Voyez l'immortelle épopée de l'amour dans une scène superbe.

Cette production a reçu les éloges des plus grands critiques et le

public l'a applaudie comme la perfection de l'art cinématographique.

Gazette illustrée, comédie, etc. Horaire: 7.45 hrs. Comédie, Gazette illustrée; 8.30 hrs. "Le Bossu de Notre-Dame".

Prix : Orchestre : 55c; balcon : 45c. (taxe incluse).

M. A. RICHARD ELU PREFET DU COMTE DE ST-HYACINTHE.

L'assemblée du conseil du comté de St-Hyacinthe a été tenue sous la présidence de M. Arthur Richard. Etaient présents les maires Louis Lalime, de la paroisse de St-Hyacinthe, Octave Caron, de St-Barnabé, Joseph Lacombe, de Sainte-Madeleine, paroisse, Osias Hébert, de Sainte-Madeleine, village, Alfred Leboeuf, de St-Charles, paroisse, Eldège Phaneuf, de St-Bernard, Joseph Charron, de St-Denis, paroisse, Alexandre Dion, de St-Charles, village, Pierre Bergeron, de St-Hyacinthe - le Confesseur, Charles Lemieux, de St-Joseph d'Yamaska, Joseph Jodoin, de St-Damase, Napoléon Bienvenu, de St-Thomas d'Aquin et Victor Roy, de St-Jude.

M. Arthur Richard, à l'unanimité, a été réélu préfet du comté pour une autre année.

Le procès-verbal de M. Charles Duquette régissant les travaux de deux cours d'eau dans les paroisses de La Présentation et de Sainte-Madeleine, a été homologué sans amendement.

On a ensuite procédé aux affaires de routine.

ENCOURAGEONS NOS OEUVRES PAROISSIALES

N'oublions pas que c'est le 8 avril prochain que M. Samuel Casavant, Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand, donnera une conférence accompagnée de projections lumineuses sur son dernier voyage en Europe. La sympathique orchestre de la Philharmonique servira le programme musical, c'est tout dire. Cette causerie sera au bénéfice des oeuvres paroissiales. Donc qu'on se le dise le 8 avril et qu'on s'y rende en foule !

GRANDE PARTIE DE CARTES AU PATRONAGE

Nous rappelons au public de cette ville qu'il y aura une grande partie de cartes au Patronage, le 7 avril prochain. N'oublions pas d'encourager cette institution de bienfaisance et qu'on y fasse salle comble, le 7 avril prochain.

AVIS

Aux actionnaires du Syndicat Ouvrier.

Les Actionnaires du Syndicat Ouvrier sont priés de prendre avis que le 28 mars 1926, à 1.30 hrs. p.m., à la Salle du Marché Centre, sera tenue la neuvième assemblée annuelle des Actionnaires pour prendre en considération le rapport des opérations de l'année et pour procéder aux élections des Directeurs sortant de charge.

Le Secrétaire, J. P. LORD.

16 mars, 1926.

PRISE D'HABIT A L'HOTEL-DIEU

Vendredi dernier, le 12 courant, M. l'abbé H. Gendron, chapelain de l'Hôtel-Dieu, présidait une cérémonie de prise d'habit dans cette institution. Ont pris le saint habit :

Soeur Lucienne Gilbert, Berlin, N. H.

Sr. Irène Blanchette, dite du-

Bon-Pasteur, Springvale, Mass.

Sr. Ernestine Nadeau, Rivière-du-Loup.

Sr. Lillian Beauchesne, Sanford, Me.

Sr. Isabelle Carpentier, Sorel.

Sr. Angéline Phaneuf, dite St-Fabien, Saint-Denis.

Sr. Thérèse Maynard, dite Thérèse-du-Carmel, Artie, R. I.

Sr. Véronique Bois, Lewiston, Me.

Sr. Françoise Messier, Saint-Hyacinthe.

Sr. Alice Allard, Roxton Pond.

Sr. Juliette Aubertin, Saint-Athanase.

Sr. Alice Hurteau, Woonsocket, R. I.

Sr. Marie-Ange Bergeron, dite Saint-André, Stoke, Centre.

Sr. Cécile Lalonde, Granby.

Sr. Arménia Champagne, dite Sr. Verville, Saint-Hyacinthe.

Sr. Anne-Marie Beaugard, dite Lussier, Saint-Pie.

Sr. Corona Moreau, dite Sainte-Christine, Saint-Hilaire.

Sr. Marie-Anne Pomerleau, dite Saint-Gabriel, Saint-Isidore.

Sr. Antonine Cardin, dite St-Jean-l'Évangéliste, Saint-Ephrem d'Upton.

Sr. Marie-Anne Dubreuil, dite Saint-Olivier, Stoke, Centre.

Sr. Blanche Picard, dite Saint-Elzéar, St-Théodore d'Acton.

Sr. Léa Brodeur, Manchester, N. H.

Sr. Clarinda Giard, dite St-Thomas d'Aquin, Saint-Hyacinthe.

Sr. Elisabeth McCorkill, Farnham.

Sr. Hélène Chicoine, dite Sr. Claire, Saint-Charles.

Sr. Léontine Raymond, dite Sr. Léontine, St-Hyacinthe.

GRAND DEUIL CHEZ LES FRERES MARISTES

Le T. R. F. F. Stratonique, ancien Supérieur Général des Frères Maristes, de 1907-1920, est décédé le 8 courant, à l'âge de 83 ans, à la Maison-Mère de l'Institut, à Grugliasco, près Turin, Italie. Sous les instances de Mgr. Moreau, alors évêque de St-Hyacinthe, le T. R. F. F. Stratonique, en 1885, prit à sa charge l'envoi des premiers Frères Maristes au Canada. Il fut un grand éducateur de la jeunesse et un grand ami du Canada.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIE.

Les familles O. Phaneuf et J. L. Lemaire, profondément touchées des marques de sympathies reçues à l'occasion du décès de la regrettée défunte, Mme O. Phaneuf, née Eveline Lemaire, tiennent à remercier vivement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie; soit en assistant aux funérailles de la défunte, soit par offrandes de messes, de fleurs, par bouquets spirituels, télégrammes de sympathies, cartes mortuaires, ou de toute autre manière.

ECHO DE S.-GUILLAUME D'UPTON

Baptême

Mars 15. — Marie, Aline, Béatrice, Jeannine, fille de Henri Péloquin et de Sédulie Guilbault. Parrain et marraine : Ovide Guilbault et Yvonne Savaria; porteuse, Mme Gravel.

FUNERAILLES DE Mme ONESIPHORE PHANEUF.

Mercredi, le 10 mars, s'éteignait à l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe, munie de tous les sacrements de l'église, Mme Onésiphore Phaneuf, née Eveline Lemaire, à l'âge de 37 ans.

Les funérailles eurent lieu, samedi à 9 1/2 hrs., au milieu d'un grand concours de parents et d'a-

mis, venus pour rendre un dernier hommage à la famille éprouvée.

La levée du corps fut faite par Mgr. L. A. Sénécal, P. D. Le service fut chanté par M. l'abbé Honorius Phaneuf, curé de Ste-Anne de Sorel, beau-frère de la défunte, assisté des abbés B. Benoit et E. St-Pierre, comme diacre et sous-diacre. Des messes basses furent dites aux autels latéraux.

Etaient présents au choeur : M. l'abbé Charles Edouard Brassard de Pierreville, cousin de la défunte. Mgr. Sénécal, P. D, M. le chanoine Desranleau, les abbés Brosseau, Guertin, Lalime, Petit, Gendron.

Les porteurs étaient tous des représentants des différentes Compagnies d'assurance : MM. Ed. Morin, B. Desrochers, Gauthier, Monette, E. Chapdelaine, A. Hébert.

Le deuil était conduit par M. O. Phaneuf, son époux, Maurice, Raymond, Gaston ses enfants; M. Bert.-E. Lemaire, de New-Haven, son frère; MM. Georges Langevin, Eugène Allaire de St-Hyacinthe, Joseph Auclair, de Montréal, Henri Dusseault, ses beaux-frères; M. Nap. Beaugard, de Montréal, son oncle; MM. Joseph Alp. Phaneuf, de St-Jude, Prosper Dusseault, Marc-Aurèle Auclair, de St-Hyacinthe, ses neveux; Bruno Duguay de Pierreville, Henri-Paul Proulx, de Danville, ses cousins.

On remarquait aussi dans le cortège funèbre : MM. C. Hubert, P. Messier, T.-D. Bouchard, L. A. Brunelle, notaire, A. Bourgeois, chef de police, H. Beaugard, constable, J.C. Paré, P. Reeves, E. Charron, J. G. Trahan, T. St-Germain, G. Robert, P. Ravenelle, D. Davignon, A. Lahaise, Ed. Bernier, J. B. Bonin, Aug. Brodeur, H. Fontaine, E. Girouard, Jos. Mathieu, E. Marc Aurèle, Roméo et Gaston Ledoux, E. Gaucher, J.-H. Dussault, H. St-Germain, notaire, J. St-Germain, L. G. Saurette C. St-Germain, H. Gosselin, D. Gagnon, Nap. Solis, F. Daoust, Jos. Courtemanche, H. Cadorette, A. Fontaine, C. A. Leduc, Jos. Bélanger, L. Blanchard, Jos. Charpentier, Jos. Gendron, Montréal; L.E. Nichol, J. E. Normand, A. Gatien, J. Côté, A. Choinière, J. A. Demers, L. Leblanc, H. Robinson, J. E. Messier, G. Tétrault, R. Ledoux, C. Tétrault, E. Tétrault, H. St-Amant, E. Solis, O. H. Desalliers, T. Dolbec, V. Arcand, N. Arcand, D. Flibotte, V. Gervais, A. Robert, A. Breton, J. A. Bélangier, H. Lincourt, Dr. A. Bédard, dentiste, A. Jutras, Eug. Benoit, L. Courtemanche, H. Gemme, B. Dufresne, A. Chenette, M. Bienvenue, J. B. Létourneau, J. G. Couillard, V. Sylvestre, L. A. Aimé, A. Lacroix, H. Larivière, J. Leblanc, A. O. Marc Aurèle, J. Chaput, H. Chicoine, E. Duckett, père, N. Demers, V. Chabot, avocat, W. Daigle, R. Turcotte, J. Turcotte, H. Morin, notaire, J. L. Guillet, Ed. Bernier, plombier, Ed. Bernier, épicier, et la classe de 5e année de l'Académie Girouard sous la direction du Rév. Frère Jean-Louis.

Elle laisse outre son époux, 3 fils: Gaston, Raymond et Maurice Phaneuf, sa mère, dame Vve Lemaire; ses soeurs : Aurore, épouse de M. G. Langevin; Diane, épouse de M. Eugène Alaire, Mlles Marie Flore et Blanche-Ada, de cette ville; un frère Bert.-E. Lemaire de New-Haven, Conn.; ses beaux-frères, M. l'abbé Honorius Phaneuf, curé de Ste-Anne de Sorel, Lorenzo, en religion Rév. Frère Claude des R. R. E. F. Maristes et professeur au collège Laval de St-Vincent de Paul, Montréal, Eliodore Phaneuf, pharmacien, pharmacien de Montréal, Richard Phaneuf, industriel de St-Judes, Mme Arthur Girard et Mlle Ernestine Phaneuf, toutes deux de Sorel.

Tributs floraux, offrandes et couronnes de messes : — The Manufacturers Life Insurance Co., Montréal, M. G. De-

voie, Montréal, les familles J. L. Lemaire, Georges Langevin, Eugène Allaire, Victor Sylvestre, les confrères de classe de Gaston Phaneuf, de St-Hyacinthe, la famille E. Proulx de Danville, Héliodore Phaneuf, de Montréal, Dr et Mme Arthur Girard, de Sorel, Mlle Aline Lamothe de Montréal.

Bouquets spirituels : —

La famille Richard Phaneuf et Mlle Marie-Anna Phaneuf, de St-Jude, M. et Mme L. A. Lemaire; la famille J.P. Auclair, le collège Laval, de St-Vincent de Paul de Montréal, la famille Oscar Lemire de Nicolet, les confrères de classe de Maurice de l'Académie Girouard de St-Hyacinthe.

Télégrammes et sympathies. —

M. et Mme Henri Houle, Nicolet, Mlle Germaine Isabelle, de Granby, Mlles Lemire des Trois-Rivières, M. S. G. Dévoie, de Montréal, Bruno DuGuay, Mme V. Senneville, Mlle Laura Senneville de Pierreville, Mme H. Langevin, Mlle Rose-Hélène Langevin, Mlle Jodoin, la famille E. E. Larue, M. Dr et Mme Bédard, la famille Audette, la famille J. N. Daudelin, M. et Mme J. O. Roberge, M. et Mme Louis Rivest, M. et Mme E. Blanchard, M. et Mme J. G. Couillard, Mme V. J. Mongeau, Mme Joseph Cormier, Mlles Antonia et Jeanne Lethiecq, Mlle A. Tétrault et Mlle A. Lambert de St-Hyacinthe, Mlle Florianne Proulx de Danville, M. Jules Bergeron, de Chicoutimi, M. Donat Lapointe de Québec, Mlle Berthe-Alice Lorange, de Montréal, Mlle Blanche Morrissette, de Windsor Mills, M. et Mme Ludger DuGuay de Pierreville, M. et Mme Horace St-Germain, N. P., M. Jean St-Germain, M. Ernest Sansoucy, Mme E. Sansoucy, M. et Mme Henri Richard de St-Hyacinthe, M. Mme William Parent de St-Guillaume, M. Stephenson, de Toronto, M. Pelletier, M. Stevens, de Toronto, M. Forest, M. Gareau, et M. Louis Bouvier de la Crown Life Ins. Co. Ltd, Montréal, etc.

A la famille éprouvée, le Clairon offre ses sincères sympathies.

SOIREE MUSICALE AU PROFIT D'UNE BONNE OEUVRE.

On nous prie d'annoncer qu'il y aura une soirée musicale donnée par des artistes de Montréal le 22 avril dans la salle du Bazar au profit d'une bonne oeuvre. Nous donnerons plus de détails dans nos prochains numéros.

CHRONIQUES MUNICIPALES

Séance du 15 mars.

Sont présents : Son Honneur le maire Bouchard, les échevins : Payan, Demers, Daigle, Godbout, Handfield, Pagé et Richer, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Lecture est donnée de l'avis de convocation et du rapport de signification et ils sont déposés dans les archives.

L'échevin Payan donne avis qu'à la prochaine séance la résolution suivante soit adoptée :

Attendu que les citoyens de la ville de St-Hyacinthe ont souscrit une somme d'environ huit cent cinquante piastres, pour l'érection d'un poste radiotéléphonique à condition que la ville se charge de parfaire la différence entre cette souscription et le coût total du dit poste et de la licence ;

Attendu que la Société Philharmonique a offert gratuitement l'usage du local nécessaire à l'érection du dit poste et s'est chargée d'aider à son fonctionnement ;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la ville au point de vue de l'annonce de voir ce poste s'établir ;

Il est résolu que le département de l'aqueduc soit autorisé à payer jusqu'à concurrence de cinq cents

**Thé dont la saveur est une révélation.**

C'est la pureté et l'arome du

**THÉ**

**"SALADA"**

qui lui ont valu son immense popularité.

Etiquette brune, 75c. - Mélange Orange Pekoe, 85c.

**NOTES LOCALES**

(500.00) piastres, la somme nécessaire pour parfaire la différence entre les souscriptions des citoyens et le coût total du dit poste et incluant la licence et ce, à condition que ce poste porte le nom de "Poste radiotéléphonique municipal de Saint-Hyacinthe", que les lettres d'appel du dit poste soient si possible, C. S. T. H., que le conseil de ville ait le droit de nommer deux représentants dans le comité de direction du dit poste et que le dit poste devienne la propriété de la Cité de Saint-Hyacinthe.

L'échevin Pagé donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera le règlement No 287 et accordant une commutation de taxes à la manufacture Goodyear Cotton Company of Canada, Ltd.

Sur la motion de l'échevin Godbout, secondé par l'échevin Demers, il est

Résolu à l'unanimité que le maire soit autorisé à adresser une lettre circulaire à tous les propriétaires de la Cité pour expliquer le règlement ci-dessus et demander leur appui, et qu'il soit tenu, dans le même but, une assemblée publique au théâtre Corona le mercredi, 7 avril prochain, veille du premier jour de la votation pour l'approbation du dit règlement.

Et la séance est levée.

Séance du 17 mars 1926

Les minutes des deux dernières séances sont lues et approuvées.

Conformément à l'avis donné à la séance du 3 mars, l'échevin Payan propose l'adoption du budget de l'aqueduc pour l'année 1926.—Adopté.

Conformément à l'avis donné à la séance du 3 mars, l'échevin Lalime propose l'adoption du règlement imposant la taxe foncière d'administration pour 1926. — Adopté.

Conformément à l'avis donné à la séance du 15 mars, l'échevin Payan propose l'adoption du règlement accordant une commutation de taxes à "The Empire Clothing Co." — Adopté.

Conformément à l'avis donné à la séance du 15 mars, l'échevin Payan propose que la résolution concernant un octroi au poste radiotéléphonique soit adoptée telle que lue à la dite séance. — Adopté.

Conformément à l'avis donné à la séance du 15 mars, l'échevin Pagé propose l'adoption du règlement amendement le règlement No. 287 et accordant une commutation de taxes à la manufacture "Goodyear Cotton Company of Canada, Ltd." — Adopté.

M. W. A. Brodeur demande et obtient l'annulation de son contrat pour la confection des uniformes.

M. J. A. O. Brodeur obtient le contrat pour la confection des uniformes des constables.

Les soumissions pour boyaux à incendie sont laissées sur la table pour étude.

M. Louis Bourgeois, Enrg., obtient le contrat pour le ciment concernant les travaux de la voirie, à \$1.98 la poche.

Le tarif des frais dans les causes venues devant la Cour du Recorder de la cité de Saint-Hyacinthe,

présenté par le Recorder est approuvé par le conseil. Le rapport du chef de police sur l'élevage des chevaux dans les limites de la cité est lu et laissé sur la table pour étude.

Les soumissions de MM. Antoine St-Roch et Jean Dubuc comme constable et pompiers sont lues et déposées dans les archives.

**CONCERT DE RADIO**

Un joli programme de folklore canadien sera donné dimanche, à 8 heures, par le poste d'émission de l'Académie Girouard. Ce concert est organisé par MM. Louis Riquet et Alexandre Campbell, de la maison Casavant Frères. Que tout le monde soit aux écoutes pour prendre part à ces gais amusements de l'ancien temps.

**QUILLES ! QUILLES !**

Les "Voyageurs de Commerce" ont défait la redoutable équipe "Légéré Automobile", dans un concours de quilles, vendredi dernier, aux salles de la Philharmonique. Les "Voyageurs de Commerce" l'ont emporté par un surplus de 80 points et ils espèrent que la victoire leur fera désormais une cour assidue.

**Détails de la joute.**

"Voyageurs de Commerce"  
J. Michaud 151-158-140-449  
H. Charron 169-187-197-553  
J.A.A. Dumaine 100-105-79-284  
G. Marion 123-107-154-384

Légéré Automobile de Saint-Hyacinthe Ltée.  
J. St-Germain 130-122-123-375  
Frs. Jetté 81-113-65-259  
R.M. Bourgeois 141-154-148-443  
R. Guillet 177-167-169-513

**ON FETE SON 47e ANNIVERSAIRE**

A l'occasion du 47ième anniversaire de M. Octave Robillard qui coïncidait avec sa 19ième année de service au bureau des Postes, quelques compagnons d'ouvrage et amis se réunissaient dans une des salles du Manège Militaire.

La salle avait été décorée, pour cette occasion par le Lt.-Col. Brabant, et un petit goûter accompagné de liqueurs douces fut servi.

Une adresse de circonstance fut lue, et des cadeaux appropriés furent offerts à M. Robillard qui remercia en termes très émus.

Il y eut divertissements variés, et tous se séparèrent, en souhaitant à M. Robillard longue vie et bonheur sans mélange.

**FEU L'ABBE JOSEPH-MARC CADIEUX**

M. l'abbé Joseph-Marc Cadieux, prêtre retiré, depuis deux ans, qui, pendant plusieurs années, a rempli les fonctions d'aumônier

chez les Soeurs du Précieux-Sang de cette ville, vient de mourir. Le défunt était né à St-Mathias, le 9 novembre 1864, de François-Xavier Cadieux, cordonnier, et de Virginie Lomme. Il a fait ses études classiques à Marieville et sa théologie au grand séminaire de Montréal. Il a été ordonné, à St-Hyacinthe, par Mgr Moreau, le 26 juillet 1887.

Il fut professeur au petit séminaire de Marieville; étudiant au collège canadien de Rome, d'où il est revenu avec le titre de docteur en philosophie de l'académie St-Thomas d'Aquin; vicaire à la cathédrale de St-Hyacinthe; vicaire à St-Dominique; vicaire à St-Marc, curé à St-Joachim de Shefford; St-Joseph de Sorel, où il a fondé un couvent des Soeurs de St-Joseph de St-Hyacinthe; curé de St-Marc et, de 1913 à 1917 curé de St-Césaire, alors qu'il fut nommé aumônier des Soeurs du Précieux-Sang.

Ses funérailles auront lieu, samedi prochain, à l'église de la paroisse, à 10 heures a. m.

**FEU ! FEU !**

Jeudi soir dernier le 18 courant, à 9 1/2 hrs., nos pompiers étaient appelés pour éteindre deux feux de cheminées, l'un chez M. Francis Charron, de la rue Bourdages, et l'autre chez M. Joseph Messier, sur la rue Morin.

**EN VISITE**

M. Amable Lussier, accompagné de sa fille Mme Evariste Péloquin de St-Eugène de Grantham, était de passage en notre ville, ces jours derniers, en visite chez ses parents, M. et Mme Azarie Robert de la rue Cascades, et M. et Mme Adélarde Robert de la rue St-Antoine.

**PENIBLE ACCIDENT**

Jeudi dernier, à 4 hrs. p. m. M. Noël Laflamme employé à la Penmans Limited se fit couper trois doigts de la main droite alors qu'il opérait sur un corroyeur à bois.

Il fut aussitôt traité par le Dr. J. A. Viger de la rue Girouard. Son état est rassurant.

**LES MEFAITS DU FEU**

On nous rapportent deux incidents curieux qui se sont passés ces jours derniers.

L'une des victimes est M. O. Benoit de l'hôtel Union, et l'autre est M. Aurèle Gaudette, du Grand Hôtel.

M. Benoit était tout yeux et tout oreilles à la prédication de la retraite dominicale lorsqu'il sentit une chaleur des plus inquiétantes qui se propagea chez son voisin, M. Demers. Les allumettes dévastatrices furent bientôt réduites à l'impuissance et tout danger de conflagration fut éliminé. Les dégâts sont peu considérables.

Quant à M. Aurèle Gaudette, on nous communique qu'il était à tisser sa dernière touche, avant de prendre un repos bien mérité, lorsque sous l'impulsion d'ingrédients chimiques inconnus, le contenu enflammé de sa pipe s'éleva en spirales pour retomber aussitôt sur son drap de lit qui fut entièrement consumé.

On croit que les pertes sont couvertes en majeure partie par les assurances.

**AVANTAGES EXCLUSIFS DU CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA.**

Une ligne double est la meilleure garantie de confort et de sécurité.

Or comme le National du Ca-

nada est le seul chemin de fer qui ait une telle ligne entre Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, London, Détroit et Chicago. Cet important avantage influe sans doute beaucoup sur la décision des voyageurs qui avoisinent cette route et lui donne aussi cette grande popularité.

Outre la qualité du service comme le caractère moderne des wagons buffet, salons et lits, et la courtoisie des employés, il y a deux avantages exclusifs qu'offre le chemin de fer National du Canada à ceux qui voyagent sur cette importante ligne: une ligne double et un poste de radio, dans le wagon observatoire et tout cela sur l'International Limité.

Voyagez donc par le national du Canada. Tout agent de ce réseau se fera un plaisir de vous donner les renseignements nécessaires ou bien adressez-vous à E. O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise. Tél. Bell 354, où à J. P. Lazure, chef de gare.

**DAMASE POTVIN**

**LE FRANCAIS**

Roman Canadien inédit.

C'est un roman qui fleurit la bonne terre québécoise que nous offre M. Damase Potvin, notre estimé collaborateur de Québec, dans son nouvel ouvrage, "Le Français", histoire d'un cousin de France que le destin conduit jusque dans le district de colonisation du Témiscamingue, et qui, après avoir fait ses preuves, y trouve la prospérité et le bonheur dans une brave famille de cultivateurs.

Depuis de très nombreuses années, M. Potvin a voué aux choses de chez nous un culte qui ne s'est jamais démenti. Il s'est attaché à faire connaître et aimer de plus en plus la vie des artisans du sol, particulièrement des défricheurs et des bûcherons. Et, parce qu'on y sentait passer un grand souffle patriotique, ses livres ont rapidement conquis le public lecteur. "Le Français" reste dans la tradition et se distingue par les mêmes qualités. On peut compter que, lui aussi, sera des plus favorablement accueillis.

Les bons romans consacrés à décrire la vie des colons et des paysans de la province de Québec ne sont pas très nombreux. Soit qu'ils considèrent la tâche trop ardue pour s'y adonner avec chance de succès, soit qu'ils estiment ces thèmes moins intéressants, plusieurs de nos écrivains négligent de s'en occuper et préfèrent exercer leurs talents sur d'autres sujets. Pourtant, le domaine qu'ils refusent d'exploiter est riche et bien intéressant. Louis Hémon l'a prouvé, M. Potvin le prouve aujourd'hui, et d'autres encore.

(La Presse)

Un volume format bibliothèque. Prix : 75 cents.

Editions EDOUARD GARAND 153a rue Sainte-Elisabeth, Montréal.

**L'INDUSTRIE DE L'ERABLE**

Dans quelques jours, les fabricants de sucre et de sirop d'érable se mettront à la tâche pour la production de notre excellent produit national. Cette industrie, nous l'avons écrit à maintes reprises dans les colonnes de notre journal, est une de celles qui, dans l'exploitation des industries de la ferme, rapporte le plus de profits avec le minimum de dépenses. C'est à une saison de l'année où le travail



de la ferme est à peu près nul que commence la "saison des sucres", le cultivateur, par conséquent, ne perd donc pas un temps qui, en d'autres saisons, est précieux pour lui. L'érable lui fournit sa sève abondante et généreuse, il n'a qu'à percer son flanc et à le recueillir pour en fabriquer un produit que nos gourmets dégustent avec volupté et qui est devenu un article commercial hautement apprécié et recherché.

Seulement, et c'est là une grave erreur de nos propriétaires de sucreries, on ne semble pas bien comprendre toute la richesse de cette ressource naturelle que la Providence a mise à la portée de nos cultivateurs. L'exploitation de nos érabières est négligée, on va même jusqu'à mettre la hache du bûcheron dans ces puissants taillis pour faire de cet arbre majestueux et si riche du bois de commerce que l'on vend soit pour le chauffage soit pour les travaux de l'ébénisterie. Et l'on ne songe pas que, dans notre province de Québec, au sein de nos régions que la nature a favorisées en couvrant leurs côtes de ces luxuriantes forêts, il serait possible d'extraire, en moins de deux mois de travail, pour 50 millions de piastres de sucre et de sirop d'érable. Ce chiffre, qui peut paraître fantastique, ou pour le moins extravagant, est pourtant bien réel et dépasse de 20 millions le total des argents que produits, dans notre province, l'industrie du beurre et du fromage réunis.

Le gouvernement provincial et un certain nombre de citoyens de notre province, depuis plusieurs années, ont fait des efforts louables pour relever le niveau de cette industrie qu'il ne faudrait pas laisser disparaître. Cette année encore, une organisation nouvellement mise en activité s'occupe de grouper les fabricants en coopérative de production et de vente et nous savons pertinemment que l'an dernier, elle a obtenu des résultats heureux. Elle se heurte, malheureusement, à une apathie trop grande de la part de nos cultivateurs qui ne sont pas encore convertis à l'excellence de cette organisation et qui espèrent un profit toujours trop grand, ne réalisant pas que, laissés à leur propre initiative, ils ne peuvent jamais obtenir ce que le travail d'une coopérative bien organisée peut réaliser.

Ajoutons également à cette rapide esquisse d'une situation qui demanderait toute une série d'articles pour être traitée à fond que le gouvernement fédéral, malgré des instances répétées et des preuves évidentes apportées à l'appui, ne donne pas aux honnêtes fabricants de sucre et de sirop d'érable la protection à laquelle ils ont droit. Sous l'étiquette d'un produit garanti pur, des manufacturiers peu scrupuleux mettent sur le marché un produit falsifié, faisant ainsi une concurrence désastreuse au véritable produit de l'érable et ruinant la bonne renommée de cette industrie importante. Il s'agirait, de la part du gouvernement fédéral, de déterminer l'étalon de fabrication du sucre et du sirop d'érable de façon à empêcher toute falsification et nous avons la conviction qu'une telle mesure imprimerait un élan considérable à la fabrication sucrière, dans notre province.

Il est à souhaiter que sur le parquet de la Chambre des Communes un vœu autorisé se fasse entendre pour plaider la cause de l'érable canadien et conserver à notre pays cette belle industrie qui est bien canadienne et exclusivement nôtre. (L'Eclairer)

**A-T-IL DU TACT ?**

Elle—Vous avez dû vous ennuyer en ma compagnie, ce soir, Monsieur Finaud, je vais vous présenter une jeune fille intelligente..

Lui (mettant les pieds dedans) —Oh ! je ne tiens nullement aux jeunes filles intelligentes, Mademoiselle; je préfère être avec-vous.

Les minutes sont longues et les années sont brèves.

**HOMARDS ! LEVEZ-VOUS**

—Garçon, voilà des écrevisses qui me paraissent bien avancées ! —Oh ! Monsieur, pouvez-vous dire ! des bêtes qui vont toujours à reculons cependant..

**CONNAISSEZ VOTRE GRAINE DE TREFLE ROUGE.**

(Notes des fermes expérimentales)

La provision de graine de trèfle rouge produite au Canada fera encore défaut au printemps 1926. Ce manque de graine cause toujours un dangereux état de chose, quand il se produit deux années de suite, comme il l'a fait en 1925 et 1926, ou même quand ces années sont séparées par un certain nombre d'années d'abondance. La rigueur de notre climat canadien fait qu'il est nécessaire que les plantes de trèfle rouge aient une résistance, une rusticité, que l'on ne trouve pas dans les plantes de la majorité des pays qui produisent de la graine de trèfle rouge. Aussi la graine venant de la plupart des pays étrangers ne donne pas des plantes suffisamment rustiques pour produire des récoltes payantes de trèfle rouge dans la plus grande partie du Canada.

Nous savons de source que nous croyons être sûre, qu'une quantité considérable de graine venant des pays du sud de l'Europe s'est déjà introduite sur nos marchés canadiens, et qu'elle y sera vendue cette saison. La majeure partie de cette graine vient sans doute de l'Italie et de la France. Or, les essais que nous avons faits pendant une période d'années sur les trèfles rouges venant de bien des pays différents ont démontré que l'on ne peut pas compter sur la graine italienne pour produire une récolte avantageuse, même dans les conditions d'hiver les plus favorables. De même, soixante pour cent environ de la graine française de trèfle rouge n'est pas suffisamment rustique. Il y a donc tout lieu de craindre que la graine venant de l'un ou l'autre de ces pays ne donne pas de récolte.

Nous recommandons fortement l'achat de graine d'origine canadienne si l'on peut s'en procurer, et, à son défaut, de graine des Etats du Nord, des pays du Nord de l'Europe, comme la Suède, et la graine d'origine anglaise. Nous recommandons de prendre quelques autres trèfles au lieu de trèfle rouge plutôt que d'employer de la graine du sud de l'Europe ou même de la graine d'origine inconnue.

G. P. McRostie, Agrostographe du Dominion.

## TABACS A NICOTINE.

(Notes des fermes expérimentales)

Certaines variétés de tabacs renferment beaucoup plus de nicotine que d'autres. La plupart des tabacs ordinaires de commerce sont assez riches en nicotine, mais on a développé certaines espèces de ce que l'on appelle tabacs "Rustica" qui contiennent au moins deux fois le pourcentage habituel de cet alcaloïde. Une quantité limitée de graine de ce tabac riche en nicotine a été produite en 1925 et elle est offerte aux producteurs qui désirent cultiver ce tabac en 1926.

Les expériences conduites en ces deux dernières années par le Service des tabacs du système des fermes expérimentales ont démontré que les méthodes de culture accroissent un effet marqué sur la richesse du tabac en nicotine. Les plants écimés et ébourgeonnés ont rapporté de deux à trois fois plus de nicotine que les plants non écimés ni ébourgeonnés. On a constaté également que les plants bien mûris sont ceux qui contiennent le plus de nicotine. Les producteurs qui se proposent de cultiver du tabac pour la production du sulfate de nicotine en 1926 feront bien de se procurer de la graine de cette variété riche en nicotine "Rustica", d'écimer tous les plants, de les débarrasser autant que possible de leurs bourgeons, de ne les récolter que lorsqu'ils sont parfaitement mûrs et de faire sécher les feuilles dans un séchoir ou dans un hangar qui protège au moins la récolte contre la pluie.

Lorsque l'on se propose d'employer, pour la fabrication du sulfate de nicotine, les mauvaises feuilles et les restes des maisons d'emballage, il est bon d'en faire l'extraction dès que ces matériaux ont été rassemblés. On a constaté en effet que ces tabacs perdent toujours une bonne partie de leur nicotine lorsqu'ils fermentent en tas.

C. M. SLAGG,  
Chef du Service des tabacs.

## CELUI QUI FUT TUE DEUX FOIS.

Tel est le titre du nouveau roman de Jean Féron, intitulé: "Les Cachots d'Haldimand".

Ce roman pourrait s'appeler également "Sous le Règne de la Terreur", car ce fut un véritable règne de terreur que celui durant lequel le tyran Haldimand gouverna le Canada, vers 1785.

Les Canadiens, à cette époque, étaient, par milliers, jetés dans les cachots. Les martyrs furent nombreux; mais plus ils étaient maltraités, plus les Canadiens-Français voulaient vivre.

Les défenseurs de la race surgirent. De ceux-là, l'on vit le sieur Pierre du Calvet, qui n'est pas un personnage fictif mais bien un personnage historique, héros et martyr, dont la vie, après avoir inspiré de belles pages à notre historien Garneau, a fourni une fois de plus, à Jean Féron, l'occasion de se surpasser comme romancier, en fournissant les pages palpitantes d'intérêt, captivantes au plus haut point.

Ce roman historique est le plus beau que vous puissiez lire, et il vous rendra plus canadiens.

Il vous sera adressé sur réception de 30c.

Par M. Edouard GARAND,  
Editeur  
153a rue Ste-Elisabeth, Montréal.

### A VENDRE

Un poêle à bois et charbon, carrosse de bébé, petite couchette d'enfant et plusieurs autres articles.

S'adresser à 336 rue Girouard, St-Hyacinthe.

19-26m

## CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Changement d'horaire en effet le 27 septembre 1925

Montréal, St-Hyacinthe, Richmond, Québec, Sherbrooke, Portland

Les changements suivants prendront effet dimanche le 27 septembre.

Nos. 116-16 laissera Montréal à 9.00, St-Hyacinthe à 10.17 a.m., au lieu de 9.37 a. m.

Le train No 16 pour Sherbrooke Portland et Québec, à 9.56 a. m. de St-Hyacinthe n'est pas changé cette semaine.

Le dimanche le train No. 115 remplacera le train No. 17-43 et partira de St-Hyacinthe pour Montréal à 7.05 p. m. arrivant à Montréal à 8.35 p. m.

Le train No. 17 laissant St-Hyacinthe à 5.22 p. m. n'est pas changé cette semaine.

Le train No. 34-14 quittant Montréal à 11.15p.m. tous les jours partira désormais à 11.30 p. m. arrivant à St-Hyacinthe à 12.50 a. m.

Le train No 15-33 laissera St-Hyacinthe à 5.32 a. m. au lieu de 4.48 a. m. et arrivera Montréal à 7.15 a. m.

Montréal - St-Hyacinthe  
Ste-Rosalie

Le train No. 24 laissera Montréal tous les jours dimanche excepté à 12.10 p. m.

Le train No. 140 de Montréal à 12.45 le samedi seulement, est retranché.

Le train No. 38 laissera Montréal 6.10 p. m. tous les jours dimanche excepté au lieu de 4.20 p. m.

Le train No 37. Le local laissera St-Hyacinthe à 7.13 a. m. tous les jours excepté le dimanche.

Le train No. 23. Le local quittera St-Hyacinthe à 2.45 p. m. tous les jours excepté le dimanche.

Le train No. 135 à 3.45 p. m. le samedi seulement, est retranché.

Le train No 39 le dimanche seulement partant de St-Hyacinthe à 7.30 p. m. est retranché.

Le train No. 12 tous les jours, dimanche excepté, quittera Montréal à 4.25 p. m. arrivant à St-Hyacinthe à 5.50 p. m.

Pour plus amples renseignements veuillez vous adresser à

J. P. Lazure, chef de gare, ou à E. O. Picard, agent de ville  
35 rue Laframboise

### VOTRE JOURNAL VEUT PUBLIER VOS NOUVELLES.

Vos nouvelles, s'il vous plaît Noces de diamant, d'or, d'argent, de cristal, de bois ou de ferblanc, anniversaire de naissance, fêtes familiales, nous voulons tout. Vous recevrez des visiteurs du Canada ou des centres de la Nouvelle-Angleterre, vous faites vous-mêmes des voyages en auto ou en chemin de fer, donnez-nous un coup de téléphone pour le faire savoir. Pour vos soirées de famille, un mot de votre part pour nous communiquer les détails de la fête.

Et tout cela, c'est gratuit; la publication de vos nouvelles ne vous coûte rien, car c'est votre journal, et vous aurez vous-mêmes acquis des titres à notre reconnaissance, car vous serez nos collaborateurs.

Sans gêne, donc, donnez-nous des nouvelles, beaucoup de nouvelles; c'est gratis pour les abonnés, bien entendu.

Le Clairon, 173 Blvd Girouard.  
Tél. 143.

**LIVRE** sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratuit par l'éditeur à votre adresse.  
E. CLAY-GLOVER Co. Inc.  
12 West 26th Street  
New-York, U. S. A.

## MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etouffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles; aussi Cotonnades de toute sortes.

### TAPIS ET PRELARDS.

Notre département de Tapis et de Prelards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

## BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE



### Permettez-nous de vous aider à résoudre vos problèmes de construction

Le personnel dans notre bureau d'information comprend des ingénieurs canadiens-français qui se feront un plaisir de vous renseigner concernant vos constructions en ciment. Leur expérience très variée dans toutes les branches de ces constructions est à votre disposition en tout temps, gratuitement.

Ceci n'est qu'une faible partie du Service Canada Cement dont plusieurs ont profité avantageusement.

Nos facilités et notre expérience comme fabricants vous assure une haute qualité de ciment, uniforme, et bien mûri avant l'expédition.

Avec notre immense capacité d'emmagasinage, et nos facilités de chargement vous pouvez compter sur des expéditions promptes sans égard à la quantité.

Le marchand de ciment Canada vous offre tous ces services (il est un marchand de confiance chez vous).

Le Ciment Canada est fabriqué dans deux usines, situées dans la Province de Québec—Ce qui permet d'avoir des entrepôts à la portée de tous.

Employez le Ciment, Canada—la marque de confiance.

## Canada Cement Company Limited

Edifice Canada Cement Company  
Carré Phillips Montréal

Bureaux des ventes: Montréal Toronto Winnipeg Calgary

**LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT**

**SOUSSION DEMANDEE** pour un pont en ciment dans la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, comté de St-Hyacinthe, Pont "Lussier", côté nord, Rivière Yamaska.

La municipalité de la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, comté de St-Hyacinthe, recevra d'ici au 5 avril prochain, à midi, au bureau du sousigné, L.-Edouard Morier, secrétaire-trésorier de la dite municipalité, des soumissions pour la construction d'un pont en ciment suivant plan et devis. Un chèque accepté, représentant 10% du montant, devra accompagner chaque soumission et être fait payable à l'ordre de la dite municipalité.

Les plan et devis pourront être consultés au bureau du sousigné secrétaire-trésorier, au no 33 de la rue Laframboise, en la cité de St-Hyacinthe ou au Ministère de la Voirie à Québec.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

Donné à St-Hyacinthe, ce 9 mars, 1926.  
L.-EDOUARD MORRIER,  
Secrétaire-Trésorier

12-19 mars



Appliquez le Liniment sur la gorge et la poitrine. Gargarisez-vous la gorge avec le Liniment Minard délayé dans de l'eau.

Merveilleux pour les cas de bronchites et d'asthme.



## ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL LE CLAIRON

## MORIN & MORIN

NOTAIRES  
et  
AGENTS d'ASSURANCES  
Syndic autorisé en vertu de la Loi des faillites  
159 Girouard — St-Hyacinthe  
René Morin Henri Morin

### A VENDRE

Un bon poêle de cuisine, à vendre. S'adresser No. 308, Girouard, Ville. 8-15m

### ON DEMANDE

Des couturières d'expérience pour la confection de chemises et pantalons.

S'adresser à  
MAPLE LEAF, 42½ Mondor  
Saint-Hyacinthe.  
jno.

## PACIFIQUE CANADIEN

### ACHETEZ

VOS

### BILLETS

CHEZ

J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23½ Rue Laframboise  
P. S. — Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

### ENGINS A GAZOLINE A VENDRE

Engins à gazoline de 3 à 12 forces, de toutes sortes, à vendre ou à échanger. Conditions de paiement faciles. Aussi réparations à bas prix. S'adresser à M. Arthur Péloquin, St-Thomas d'Aquin, Comté de St-Hyacinthe.  
23oct.-1 a

### PEINTURE ET VERNISSAGE

D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.

Travail de première classe à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti.

ARTHUR LEMIEUX

Tél. No 444w. 21 Rue Crevier,  
Laprovidence.  
4d-1a.

Tél. 655

## S. CAOQUETTE

Entrepreneur - Maçon

Spécialité :  
PLATRIER ET BRIQUETIER.  
BRIQUE et ROCK-WALL A VENDRE.  
Ouvrage garanti à prix modérés.  
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.  
29j. 1927

### A LOUER

A louer un des plus beaux logements de la ville, celui anciennement occupé par M. T.-D. Bouchard, coin des rues Girouard et Larocque. S'adresser aux bureaux du Clairon.

### ON DEMANDE

Une servante pour ouvrage général, s'adresser au No. 244 rue Girouard. jno.

### A VENDRE

Robes de toilette, costumes, manteaux, pour cause de deuil. Bonnes conditions.

S'adresser au Restaurant Corona, Tél. 43. jno

### A LOUER

Bureaux chauffés. S'adresser à St-Jean & Frère. jno

## "LE CLAIRON"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska

### ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année . . . . . \$1.50  
Ailleurs au Canada . . . . . 1.00  
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

## DR P. OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.  
255 rue Sherbrooke Est, Montréal  
Tél. Est 5684

### A VENDRE

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :

MADAME L. B. COUCKE,  
368 rue Girouard.

jno.

### A VENDRE

Ameublement complet de maison à vendre, à de bonnes conditions. S'adresser à 6 rue Larocque.

jno.

### ATTENTION

J'ai le plaisir d'informer le public que je continuerai à faire les réparations des GRAMOPHONES au No 31 rue Laframboise.

Satisfaction garantie comme au temps de M. Joseph Bouchard.

jno.

### MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier. Assurant d'avance, une entière satisfaction.

E. A. GENDRON, 244 Cascades.

jno.

### A VENDRE

Ameublement de 6 appartements. S'adresser au No 118, rue Saint-Antoine, en ville. jno.

### A VENDRE

Poêle électrique, bon marché, cause de départ. S'adresser à 40 St-Louis, Village St-Joseph, jno Villa

### PLOMBIER DEMANDE

On demande un plombier, steamfitter. S'adresser à M. Arthur Archambault, 32 William, téléphone, 497, St-Hyacinthe.

TEL 336

DOCTEUR

## L.-P. COUTURE

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE

191 rue Girouard, ST-HYACINTHE  
Qué.

26f. 1927

## ABEILLES

A St-Hyacinthe, rucher de 30 ruches avec stock. Vendra ou louera. Correspondre avec

M. ULRIC LAVALLEE,  
206w. 28eme Street.  
New York City, U. S. A.

12-19-26m. 2 avril.

### A LOUER

Magnifique logement neuf comprenant 6 pièces à part salle de bain, situé aux bords de la rivière, à 10 minutes du centre de la ville, chauffé à l'eau chaude par le propriétaire. Installations électriques et de radio parfaites. Eau chaude pour bain et éviers fournis par le propriétaire. S'adresser à Southern Canada Power Co., ou au no. 76 rue St-Pierre, Village de la Providence, Tél. 453j. jao

## TROP PEU DE SANG.

La cause de presque toutes les maladies quotidiennes de la vie.

Trop peu de sang — voilà ce qui fait paraître pâles et le teint jaune et sentir languissants les hommes et les femmes. C'est ce qui les fait se traîner, être toujours fatigués, n'avoir jamais réellement faim, incapables de digérer leurs aliments, être essouffés après le moindre effort et sentir souvent que la vie vaut à peine d'être vécue. Les médecins disent qu'ils sont anémiques — l'anglais ordinaire voulant dire trop peu de sang.

Plus de personnes faibles, anémiques ont été remises en santé, rendues fortes, vigoureuses et enthousiastes en prenant les Pilules Roses du Dr Williams que par tout autre moyen. Le cas de Mme A. P. Foster, de Bowden, Alta., est une preuve excellente de cette déclaration. Mme Foster déclare : "Il y a quelques années j'étais terriblement épuisée, mon médecin qui me soignait depuis plusieurs mois, me dit que je ferais mieux d'aller dans le Sud passer l'hiver, vu que mon sang était si pauvre qu'il craignait que je ne pourrais pas résister au froid de notre hiver. Je suivis son conseil et me rendis chez ma mère et aussitôt qu'elle me vit, elle me dit : "Les Pilules Roses du Dr Williams sont ce qu'il te faut". Elle me procura les pilules et je commençai à les prendre. J'avais l'intention de rester trois mois dans le sud, mais à la fin du deuxième mois, je revint à la maison une femme en bonne santé. Quand le médecin me vit il me dit : "Vous êtes très bien maintenant, mais ne vous laissez pas abattre encore ou rien ne vous sauvera." Ensuite l'hiver dernier j'eus l'influenza, qui me laissa aussi faible, pâle et malade qu'auparavant. Je pris encore les Pilules Roses du Dr Williams et elles me rendirent de nouveau en santé et vigoureuse. Je puis en toute reconnaissance recommander les pilules car je crois qu'elles m'ont sauvé la vie."

Les hommes et les femmes faibles, souffrants, devraient commencer à prendre les Pilules Roses du Dr Williams aujourd'hui et remarquer la prompte amélioration qui s'ensuit. Vous pouvez vous procurer ces pilules chez les marchands de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte en écrivant à The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

## CONGRES MONDIAL D'AVICULTURE. CANADA, 1927

Nouvelles

"Nous avons l'intention de former un petit groupe qui se rendra à Ottawa en automobile pour assister au Congrès". Extrait d'une lettre reçue d'un aviculteur de l'Ontario par le secrétaire du Congrès Mondial d'Aviculture.

Le Gouverneur Général, Son Excellence le Baron Byng de Vimy, a accepté d'être le patron principal du Congrès Mondial d'Aviculture. A Son Excellence se joignent comme patrons les Lieutenants-Gouverneurs des provinces, le Premier Ministre et les Ministres des Finances, des Chemins de Fer et des Canaux, des Douanes et de l'Accise et de l'Intérieur, le Chef de l'Opposition, les Premiers Ministres des provinces, le Haut Commissaire du Canada en

Grande-Bretagne et les Présidents des chemins de fer Nationaux Canadiens et Pacifique Canadien.

Monsieur Edward Brown, F. L. S., de Londres, Angleterre, est probablement la personnalité internationale la mieux connue dans le monde avicole. En Europe, monsieur Brown est connu de tous les fervents en aviculture, et il n'est pas étranger sur ce côté-ci de l'Atlantique. Il est Président de l'Association Internationale des Instructeurs et des Investigateurs en Aviculture, et il présidera le Congrès Mondial d'Aviculture en 1927. Au cours de l'été de 1925, monsieur Brown a visité le Canada et a pris part à l'organisation préliminaire ; on compte qu'il visitera de nouveau le Canada au mois de mai et qu'il adressera la parole à autant de Comités Provinciaux du Congrès que le lui permettra le temps à sa disposition.

Selon toute apparence, le Congrès Mondial d'Aviculture sera la plus grande réunion internationale qui se soit tenue au Canada. Au moment où furent lancées les invitations, quelque vingt pays avaient déjà signifié leur intention de se faire représenter au Congrès. Des invitations ont été adressées à toute les pays étrangers à peu près et à toutes les parties de l'Empire Britannique, signées par le Gouverneur Général, Son Excellence le Baron Byng de Vimy.

Le directeur général du Congrès est F. C. Elford, l'Aviculteur du Dominion ; le secrétaire est Ernest Rhoades, Ferme Expérimentale, Ottawa. Toute lettre concernant le Congrès doit être adressée au secrétaire du Congrès.

Un comité imposant du Congrès Mondial d'Aviculture a été nommé par le Conseil National d'Aviculture des Etats-Unis, sous la présidence du docteur M. A. Jull, Aviculteur, Département de l'Industrie Animale des Etats-Unis, Washington. Le personnel du comité comprend en outre les professeurs J. E. Rice, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Ithaca, N.-Y., Wm. F. Kirkpatrick, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Storrs, Conn., A. G. Lunn, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Corvallis, Oregon, G.F. Heuser, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Ithaca, N.-Y., le docteur B. F. Kaupp, Division de l'Agriculture, Collège d'Agriculture, Raleigh, N.C., le professeur W. A. Lippincott, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Berkeley, Calif., la professeur A. G. Phillips, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Lafayette, Ind., le professeur J. E. Ivey, Division de l'Aviculture, Collège d'Agriculture, Auburn, Ala., monsieur R. C. Potts, Ecoulement des Produits Laitiers et Avicoles, Bureau d'Economie Rurale, Département d'Agriculture, Washington, D. C., monsieur Robert R. Slocum, Ecoulement des Produits Laitiers et Avicoles, Bureau d'Economie Rurale, Département d'Agriculture, Washington, D. C., monsieur Harry L. Lewis, Président, Conseil National d'Aviculture, Davisville, R. I., et le professeur F. H. Stoneburn, a/s Hanf-Metzger Inc. 95 Madison Ave., ville de New-York.

## LA RAGE.

La rage est une maladie infectieuse transmissible à l'homme

surtout par les chiens, les chats et les loups. Cependant, tous les animaux domestiques peuvent la contracter. La maladie se déclare après morsure par un animal enragé, mais elle peut survenir aussi sans morsure, à la suite d'égratignures par les grilles chargées de salive ou par le léchage d'un animal atteint de rage.

### Symptômes chez l'homme.

La rage se développe chez ce dernier entre trois et huit semaines après l'infection. Les malades deviennent tristes, mélancoliques, absorbés, déprimés, ils ont des angoisses, des insomnies, des cauchemars, des accès d'étouffement, des contractures, des convulsions, une température très élevée. La lumière, le moindre bruit, les odeurs les impressionnent péniblement. Entre les accès, ils sont en proie à la terreur, à de grandes fureurs, à des idées de suicide, puis les paralysies s'installent conduisant à une mort certaine.

### Symptômes chez les chiens.

Ils sont, à peu de choses près, les mêmes que chez l'homme. Le chien change d'humeur, devient triste, inquiet, recherche la solitude, l'obscurité, il se cache sous les meubles, derrière les tas, agit par moments, il aboie alors avec fureur, puis l'oeil fulgurant il s'arrête soudain et s'élance en avant mordant l'air comme s'il voulait happer une mouche au vol. Enfin il est en proie à toutes sortes d'hallucinations.

### MESURES DE PREVENTION (A l'apparition du premier cas dans une municipalité)

- 1o Abatage immédiat de tout chien enragé.
- 2o Abatage immédiat de tout chien mordu par un chien enragé.
- 3o Saisie et mise en fourrière de tout chien errant.
- 4o Interdiction pour au moins six semaines de la circulation des chiens à moins qu'ils ne soient tenus en laisse.
- 5o Port obligatoire de muselière.

### Pour empêcher l'écllosion de la maladie chez l'homme.

Exprimer la blessure après morsure, la faire saigner, la brûler au fer rouge immédiatement, car après une heure de délai, il est trop tard. Commencer au plus tôt le traitement contre la rage avec le vaccin antirabique de Pasteur.

Toujours consulter son médecin et le plus tôt possible.

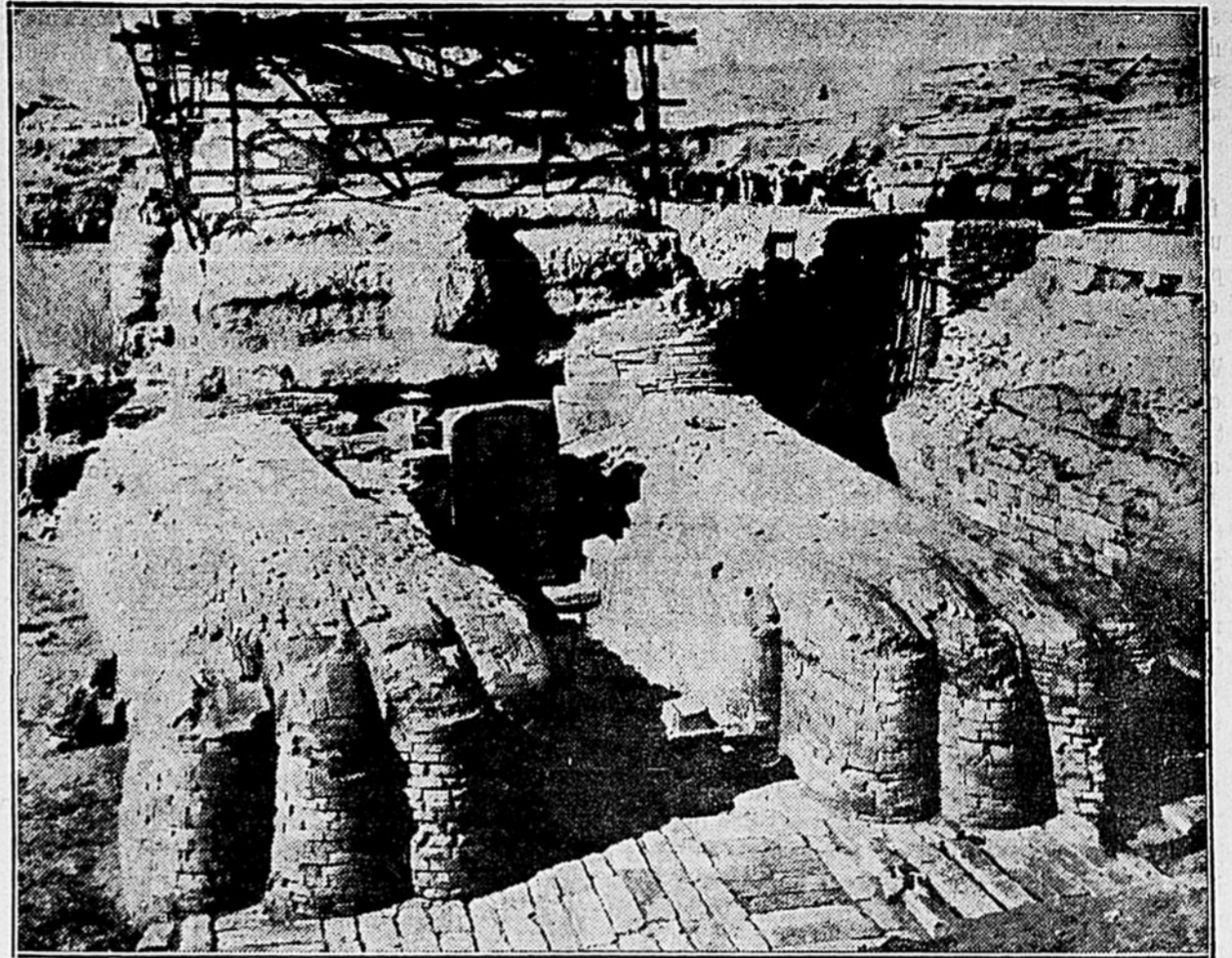
### Le Service Provincial d'Hygiène.

## NOUVELLE BROCHURE.

Le volume du Registre Avicole National du Canada vient de paraître. Il convient de féliciter les aviculteurs canadiens de la publication de ce volume. C'est une preuve tangible du travail exécuté en aviculture avancée, pour lequel le Canada se taille une belle réputation à l'heure actuelle.

Ce volume présente brièvement l'historique de l'organisation et des efforts qui ont précédé la formation de l'Association Nationale Canadienne d'Enregistrement des Volailles, ainsi que la constitution de cette association, qui est incorporée selon la Loi de la Généalogie des Animaux ; les règlements du Concours de Ponte National Canadien, de son inauguration à jour ; les lettres-tatouage enregistrées ; les noms des troupeaux enregistrés ; la liste des membres de l'Association d'Enregistrement des Volailles ; les enregistrements ; un

## Après des Siècles sous les Sables du Désert



Après avoir été pendant plusieurs siècles sous les sables du désert, les pattes du Sphinx viennent d'être remises à jour à la suite de longs et coûteux travaux d'excavation, sous la direction des ingénieurs de la Harvard Foundation. Lors de leur passage en Egypte, les touristes canadiens et américains qui font actuellement le tour du monde sur l'"Empress of Scotland" du Pacifique Canadien, ont pu visiter ces fouilles intéressantes.

Ne Laissez Jamais un Rhume Commencer



## Les Vapeurs Enraient un Rhume en une Nuit

Il y a plusieurs façons de soigner un rhume, mais il n'y a qu'une manière DIRECTE avec les vapeurs qui peuvent être inhalées.

Les vapeurs pénètrent immédiatement dans les bronches et les poumons, calmant et soulageant à chaque respiration.

Le succès de Vicks pour traiter les rhumes est dû à son action, il agit comme une "lampe vaporisante sous forme d'onguent."

Lorsqu'il est appliqué sur la gorge et la poitrine, ses ingrédients sont vaporisés par la chaleur du corps et sont directement inhalés vers les parties affectées. De plus, Vicks réchauffe et stimule la peau comme un cataplasme "vieux genre."

**VICKS VAPORUB**  
Plus de 21 millions de pots en usage annuellement

index des oiseaux, et un index des éleveurs et des propriétaires.

Le premier enregistrement se lit comme suit: 1. Riverdale 1, Ancona, à crête simple, femelle, règlement A, concours d'Ontario, plaque à l'aile 759, ponte 221 oeufs, née le 11 avril 1921, élevée par N. H. Gamp, New Hamburg (Ontario). Il y a 1575 enregistrements comprenant des Ancona, des Andalusiennes bleues, des Chantecleres, des Leghorns, des Orpingtons, des Plymouth Rocks, des Rouges de Rhode Island et des Wyandottes. Les Leghorns sont en tête avec un total de 695, suivies de près par les Plymouth Rocks au nombre de 659 ; les Wyandottes sont troisièmes avec un total de 160.

Ce Registre Avicole National du Canada sera utile à tous les éleveurs de volailles pedigrees. Il sera vendu un nombre limité de ces volumes ; s'adresser au Bureau des Annales Nationales du Bétail, 66 rue Queen, Ottawa, pour tout détail à ce sujet.

Vivre... c'est savoir, c'est espérer, c'est aimer, c'est admirer, c'est bien faire. Celui-là a le plus vécu qui par son esprit, par son coeur et par ses actes, a le plus adoré. — Ernest Renan.

## UN POINT D'APPUI

UN compte de banque, constitué à même votre revenu et fructifiant à intérêt composé, — cela représente pour vous non-seulement une grande consolation et une protection en cas de malheur, mais aussi un fonds disponible vous mettant en mesure de profiter des occasions heureuses qui s'offrent en affaires.

La Banque de Montréal fait accueil aux petits comptes d'épargne. Elle vous offre, en outre, un service de banque complet et toute sécurité en ce qui concerne votre compte.

## Banque de Montréal

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$750,000,000



## Vous aimerez ce Sirop!

Essayez-le, froid ou chaud, avec les crêpes ou les gaufres. Il est non seulement délicieux, mais il est aussi très nourrissant et facile à digérer.

Demandez notre Livre de Recettes GRATUIT de 72 pages

# SIROP BENSON'S GOLDEN

THE CANADA STARCH CO., LIMITED - MONTREAL

**SOYONS OPTIMISTES**

Les nuages qui ont, pendant quelque temps, assombri notre atmosphère économique semblent vouloir se dissiper. L'horizon, se rassérène, le baromètre de la finance, du commerce et de l'industrie est à la hausse et les pronostics sont rassurants pour l'avenir. Le firmament politique, chargé de brouillards menaçants, s'est éclairci, pour quelque temps du moins.

Les rapports annuels de nos banques en général accusent une amélioration sensible, et nos deux banques canadiennes - françaises sont en excellente posture.

La note optimiste que sonnent nos financiers les plus avisés et les plus conservateurs ne peut manquer de créer, dans le monde des affaires, dans le monde industriel, chez le peuple même, un regain de confiance dans le rajustement de notre structure économique et dans le retour à l'équilibre normal des transactions commerciales et financières que la guerre avait désorganisée.

Si nous jetons un regard sur les statistiques du commerce pour l'année qui vient de s'écouler, nous y trouverons des signes encourageants. Nos exportations ont considérablement augmenté, si on les compare à l'année précédente. Nos mines, particulièrement dans le nord de l'Ontario et de Québec, dans la région de Rouyn, accusent un développement considérable, qui ne peut faire que s'accroître d'année en année.

Aux points de vue de l'industrie et du commerce, si une amélioration sensible s'est faite sentir dans tout le Canada en général, la Province de Québec, à cause de ses riches ressources naturelles et de la sagesse de ses gouvernants s'est spécialement signalée par les progrès qu'elle a accomplis dans la plupart des domaines économiques.

Les conditions, dans les provinces de l'Ouest, se sont également beaucoup améliorées. Assujetties qu'elles étaient jusqu'ici aux provinces de l'Est pour leurs approvisionnements d'articles ouvrés, elles semblent vouloir secouer un peu ce joug en dirigeant leurs efforts vers l'établissement de certaines industries qui pourront trouver chez elles un débouché suffisant. C'est un pas vers la décentralisation, c'est un exemple que l'est de la Province de Québec devrait suivre, si nous ne voulons pas que la centralisation finisse par nous jouer de mauvais tours.

Quant à ce qui regarde le district de Québec, qui nous intéresse d'une façon toute particulière, notre confiance est illimitée. Forcément, par sa position géographique, par le fait que Québec est à la tête de la grande navigation océanique, nous ne pourrions manquer de progresser lorsque tout autour de nous le progrès se fera sentir.

Mais le progrès ne marche pas seul. Il faut des artisans pour l'atteindre. Les capitaines d'industries ont besoin de capitaux pour ériger et exploiter des usines. Le commerce a besoin d'argent pour effectuer ses transactions aux meilleures conditions possibles du marché.

Autour des grandes usines d'aluminium qui sont en voie d'érection à Arvida, dans la région de Chicoutimi, devront inévitablement surgir toutes sortes de petites industries qui n'attendent que les capitaux nécessaires pour s'implanter.

Ce progrès, cette prospérité, cette activité fébrile qui bientôt va naître dans notre district, nous devons en récolter la majeure partie des fruits, car ce sont nos ressources naturelles qui les rendront possibles, ce sont les bras des nôtres qui leur donneront de la vie et du rendement, c'est chez nous qu'elles s'épanouiront.

**UNE IDEE EN MARCHÉ**

Suite de la page 1

divines dont ils sont, au degré le plus pur et le plus haut, les dépositaires.

Or, une coïncidence heureuse est à souligner ici, qui confirme et complète le rapprochement que j'avais pu déjà relever dans la manifestation de Luna-Park. A ce meeting, en effet, la voix des catholiques avait rencontré un éloquent appui dans la parole du pasteur Soulier, qui leur apportait tout ensemble, et le concours d'un ministre protestant et le soutien d'un leader politique. Et cette fois, la conférence initiale de l'évêque d'Himéria s'est vu précéder par une initiative parlementaire, qui pourrait donner forme légale aux réclamations catholiques.

M. Louis Morin, président de la *Fédération républicaine* — un des éléments les plus considérables et les plus influents de la minorité — vient, en effet, d'accomplir dans la région des Alpes, en compagnie, précisément de M. Soulier, toute une tournée de propagande, au cours de laquelle il a exposé le programme de son parti.

Et de ce programme, il me suffira de détacher deux citations pour en caractériser l'esprit.

A la tête des réformes "primordiales et urgentes", l'orateur en signale deux qui s'imposent avant tout : la refonte des lois qui concernent la famille et le remaniement du régime établi pour les associations.

Je note, à titre d'indication, sur le premier, que M. Louis Morin propose une "répression impitoyable de toute propagande qui atteint la famille" et le "droit pour les parents de diriger l'éducation et l'instruction de leurs enfants".

Du second point, qui directement se réfère au sujet de cet article, écoutez ce qui dit le président de la *Fédération républicaine* : "La deuxième réforme contiendrait la reconnaissance du droit d'Association pour tous les Français, sauf ceux qui poursuivent un but criminel, antipatriotique ; elle supprimerait les dispositions qui mettent hors du droit commun les congrégations et étendrait aux associations actuelles la libre capacité de posséder et de recevoir qui est reconnue aujourd'hui aux seuls syndicats".

Ainsi, par une mince réforme, M. Louis Morin atteindrait deux buts, également chers aux catholiques : la liberté rendue aux congrégations religieuses et l'avenir assuré aux associations diocésaines.

Qu'une telle proposition soit formulée par le chef d'un grand parti, ministre d'hier, et qui sait ? ministre de demain, c'est un symptôme encourageant. Sans doute, il ne modifie pas la situation politique actuelle ; mais il atteste une profonde évolution dans les dispositions de l'esprit public ; et il peut, sur le gouvernement lui-même, attentif aux mouvements de l'opinion générale et soucieux de la paix intérieure, exercer une heureuse influence.

François VEUILLOT.

Il n'en tient qu'à nous de profiter de l'aubaine, il n'en tient qu'à nos têtes dirigeantes de guider sagement mais énergiquement les premiers pas, vacillants peut-être, que nous ferons dans la direction des possibilités industrielles et commerciales qui s'offrent à nous.

Nous avons, jusqu'ici, trop gaspillé nos efforts à droite et à gauche, nous avons inconsciemment éparpillé nos énergies, nous avons manqué de cohésion, non seulement dans le domaine patriotique mais aussi pour la captation des avantages commerciaux et industriels qui s'offraient à nous.

On dirait aussi que, prodigues ou irréfléchis, nous n'avons su que faire de nos petits capitaux, de nos petites épargnes, de nos minces économies, et qu'un trop grand nombre d'entre nous, alléchés par de fallacieuses promesses de rendements exorbitants, se sont imprudemment, sans prendre conseil de qui que ce soit, départis de leur petit avoir pour le placer dans des entreprises insensées, des châteaux en Espagne et des mines dans la lune.

Combien de millions de piastres, péniblement et laborieusement gagnés, ont été raflés et engloutis depuis quelques années dans des placements risqués, fatalement destinés à la déconfiture ?

C'est pour cela que nous n'avons cessé, dans notre Bulletin, de recommander à nos clients et au public qui nous lit, la prudence et même la défiance. Nous ne sommes pas les seuls à signaler le précipice. Toutes les maisons de placements sérieuses, soucieuses de maintenir leur réputation et d'affermir la confiance du public, ne perdent jamais une occasion de recommander la circonspection la plus absolue.

Ne placez jamais votre confiance dans un inconnu, serait-il tiré à quatre épingles, aurait-il une langue d'argent, vous apporterait-il des promesses célestes, ferait-il mirer à vos yeux le ruissellement éniévrant de l'or et des diamants.

(L'Épargne".)

**LES ANNALES**

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

SIEGE SOCIAL : 5, RUE LABRUÈRE, — PARIS (IXe)  
Chèques Postaux : Paris 330-40.

Il faut lire dans les *Annales* de cette semaine le curieux article d'Emmanuel Bourcier : *la Confrérie des Trafiquants d'or*, la courageuse et clairvoyante page du Dr. Gustave Le Bon : *le Désordre des idées du Parlement*, la lettre d'Yvonne Sarecy, l'amusante étude de G. Lenôtre, la vivante enquête de Bernard Zimmer : *En Allemagne nouvelle*, et dix autres articles d'actualité, signés Jean Bastia, Henri Bidou, G. de Pawlowski, André Lang, etc. Le numéro, avec un supplément musical, en vente partout : 1 franc.

**LES AMITIES CATHOLIQUES FRANÇAISES.**

REVUE MENSUELLE  
3, rue Garancière, Paris (7<sup>e</sup>)  
Numéro du 15 février 1926.

**SOMMAIRE**

1. — Le Cardinal Mercier, Georges Hoog.
2. — Notre souscription.
3. — La prochaine Semaine Sociale française, Marius Gonin.
4. — L'apostolat du Cardinal Lavergerie, (suite en fin), Mgr Boudrillard, de l'Académie Française.
5. — Le "Saint-Paul" d'Emile Baumann, François Veillot.
6. — L'homme étranger à l'Institut Catholique de Paris, Stanislas Dobrzycki.

**PUISSANCE!**

CETTE cataracte, aménagée pour l'usage de l'homme, fournit l'énergie requise pour faire marcher les usines, éclairer les maisons et rendre la vie plus facile. L'électricité est un facteur de l'activité industrielle du pays et elle contribue grandement à sa prospérité. La vie est une force. En plaçant aujourd'hui vos économies dans l'assurance à dotation, vous jouerez plus tard de l'indépendance et du confort.

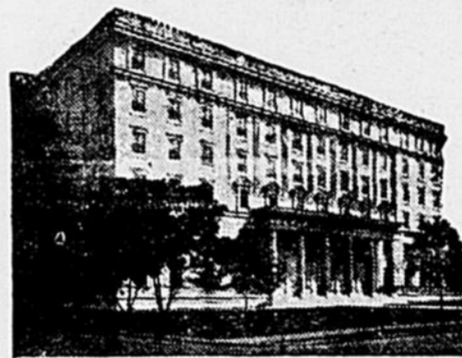
Une assurance à dotation est une protection contre la misère dans la vieillesse.



**THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY**

Représentants à St-Hyacinthe

J. A. Bélanger, R. Plamondon



SIEGE SOCIAL TORONTO CANADA.

Sans m'engager en rien, veuillez m'adresser votre brochure "Some Day You May Be Old". Je suis âgé de ..... ans et j'aimerais à économiser \$..... payable à l'âge de.....  
Nom .....  
Adresse .....

15. — L'activité catholique polonaise à l'Université suisse de Fribourg, V. Urmanowicz.  
17. — Chronique littéraire.—Le Réveil Catholique dans la littérature française, Jacques Nanteuil.  
20. — La Vie du Comité, J. P.  
23. — Notes et bibliographies.

**LA CLE D'OR**

Cette revue, annoncée depuis quelque temps, vient de paraître. Ce premier numéro renferme des articles importants sur la publicité en général, la publicité par l'imprimé, les organes de commerce (house-organs) qui prennent de plus en plus une place importante dans la publicité. Dans les trente-deux pages qu'elle renferme "La Clé d'Or", en outre de gravures intéressantes, contient des articles sur la correspondance commerciale, l'évolution de la publicité, la vente par correspondance, les maximes publicitaires, l'étalage dans les vitrines, une bibliographie de récents ouvrages sur la publicité, des notes, des commentaires, des nouvelles, etc.

Cette revue s'adresse particulièrement à tous ceux qui font de l'annonce, soit dans les journaux, soit par catalogue, circulaires, lettres, etc., et elle leur sera largement utile en idées nouvelles, renseignements, suggestions, etc.

Ne manquez pas le premier numéro.

"La Clé d'Or" est publiée par L'Argus de la Presse Internationale, sous la direction de M. Raoul Renault, journaliste et publiciste, au No. 552 de la Première Avenue, Québec.  
Numéro spécimen sur demande.

**LE NOUVEAU MONDE**

Monsieur — Rien de nouveau dans le journal ?

Madame — Je suis en train de lire les "naissances" pour voir s'il est venu au monde quelqu'un que je connais.

**THEATRE CORONA**

VENDREI 19 Mars

Jay Hunt, Madge Ballamy, Ethel Clayton et J. Farrell McDonald dans

**L'ECLAIR**

(L'ÉCLAI) 8 ROULEAUX

Mother Jones (Edith Chapman) coule une existence paisible en compagnie de son époux Lightning Hill (Jay Hunt). Deux intriguants essaient de faire divorcer Mother Jones, afin d'obtenir son hôtel, sise aux frontières du Nevada, John Marvin, (W. Mac Donald) aide Lightning à percer ce plan machiavélique et Millie (Madge Ballamy) l'en récompense royalement.

TITRES FRANCAIS ET ANGLAIS

GAZETTE Illustrée, COMEDIE, et 3<sup>me</sup> chapitre de Joe Bonomo dans ERILS OF THE WILD

HORAIRE : 7.30 hrs Série, Gazette Illustrée, Comédie, Grande Vue. 10.00 hrs Répétition de la Série.

Samedi et Dimanche 20-21 Mars

LOWELL SHERMAN, JOHN HARRON, GERTRUDE ASTOR ET PAULINE GARON dans

**SATAN EN DEUIL**

(SATAN IN SABLES) 7 ROULEAUX

Ce mélodrame nous présente un noble Russe d'une opulence inouïe. Fait curieux, il est prodigue de son argent envers le beau sexe qu'il déteste pourtant. Dans sa vie mystérieuse et pleine d'intrigues, une jeune fille parvient à toucher les cordes de sa sensibilité éphémère. Il trouvera dans son châtiment les récompenses de l'amour méconnu.

TITRES FRANCAIS ET ANGLAIS

GAZETTE Illustrée, COMEDIE, 13<sup>ème</sup> chapitre de WILLIAM DESMOND EILEEN SEDGWICK dans Le Cavalier Enigmatique

HORAIRE : 7.30 hrs Grande Vue, Gazette Illustrée, Comédie, 9.30 hrs Répétition de la Grande Vue.